



SOMMAIRE

	Pages
Hommage à la mémoire de M. Eduardo Zuleta Angel, président de la Commission préparatoire des Nations Unies .	1
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Sakkaf (Arabie Saoudite)	1
Discours de M. Malecela (République-Unie de Tanzanie)	2
Discours de M. López Rodó (Espagne)	8
Discours de M. Luke (Sierra Leone)	12
Discours de M. Long Boret (République khmère)	16
Discours de M. Al-Said (Oman)	20
Réponse du représentant du Royaume-Uni	22
Réponse du représentant du Portugal	23

Président : M. Leopoldo BENITES (Equateur).

**Hommage à la mémoire de M. Eduardo Zuleta Angel,
président de la Commission préparatoire des Nations Unies**

1. Le **PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)** : Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais, au nom de l'Assemblée générale, dire au Gouvernement et au peuple de la Colombie, par l'intermédiaire de la délégation de ce pays auprès de cette assemblée, combien nous déplorons le décès de M. Eduardo Zuleta Angel qui fut président de la Commission préparatoire des Nations Unies et qui présida provisoirement la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies à Londres.

2. Outre ses liens étroits avec les travaux de notre organisation, nous nous plaisons à reconnaître que M. Zuleta Angel fut un écrivain, un humaniste et un politicien éminent.

3. Au nom de l'Assemblée, je rends hommage à cet illustre citoyen colombien qui a exercé des fonctions importantes au début de l'existence de notre organisation.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

4. **M. SAKKAF (Arabie Saoudite) [interprétation de l'anglais¹]** : Au nom de Dieu plein de miséricorde et de compassion.

5. C'est un plaisir et un privilège, Monsieur le Président, que de vous adresser, au nom de la délégation de l'Arabie Saoudite, mes très sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. Puisque vous venez d'Amérique latine, je ne peux

¹ L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

que parler avec fierté des liens étroits qui existent entre les Arabes et les peuples d'Amérique latine en raison de la culture commune qui fleurissait en Andalousie avant la découverte du Nouveau Monde.

6. Il convient aussi de rappeler avec quelle efficacité et quelle dignité votre prédécesseur, M. Trepczyński, a présidé la session précédente de l'Assemblée générale.

7. Il m'appartient également de rendre hommage à notre Secrétaire général, M. Waldheim, non seulement pour son attachement aux buts et principes de la Charte, mais aussi pour les efforts inlassables qu'il déploie pour établir des contacts directs avec maints dirigeants des Etats Membres de cette organisation.

8. Malgré la détente apparente qui persiste entre les superpuissances, les sphères d'influence qu'elles se sont réparties dans de nombreuses régions du monde entravent encore tout effort sérieux en vue de trouver des solutions justes aux grands problèmes qui assaillent cette organisation.

9. Sa Majesté le roi Faysal ibn Abdul Aziz a déclaré à maintes reprises depuis 1947, date du partage arbitraire de la Palestine à Lake Success, qu'il n'était pas possible d'instaurer une paix sans justice au Moyen-Orient.

10. Année après année, avec d'autres dirigeants arabes et musulmans de par le monde, nous avons amplement précisé notre position, à savoir que, tant que les droits inaliénables des Palestiniens ne leur seront pas restitués et tant que les Lieux saints de Jérusalem, sacrés aussi bien pour les musulmans que pour les chrétiens, seront usurpés par les sionistes, le désordre existant dans notre région peut déclencher par accident un conflit mondial.

11. Le sionisme s'est sournoisement infiltré dans les systèmes socio-politiques de tous les pays où on lui a permis de prospérer. Qui plus est, le sionisme a fait pression sur certaines puissances pour qu'elles ouvrent les portes à l'immigration afin de rassembler tous les Juifs qu'il a été possible d'endoctriner en leur faisant accroire que la Palestine était leur ancienne patrie : tout cela au détriment du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, ce qui rend ce problème plus insoluble que jamais. Il est un fait avéré que les sionistes contrôlent et manipulent les moyens d'information dans de nombreux pays du monde.

12. Il semble que la création d'Israël au coeur du monde arabe visait à servir les intérêts des grandes puissances, bien que, ce faisant, ces puissances aient bafoué le principe de l'autodétermination consacré par la Charte. Nous voudrions demander aux grandes puissances qui prétendent avoir des intérêts vitaux dans notre région si elles craignent la

subversion sioniste dans leurs pays respectifs à tel point qu'elles n'osent pas user de leur influence sur les dirigeants de l'Etat artificiel qu'elles ont créé pour les amener à entendre raison et à reconnaître qu'ils jouent avec le feu, un feu qui peut dégénérer en incendie mondial. Les grandes puissances qui prétendent avoir des intérêts multiples au Moyen-Orient ne comprennent-elles pas que tous les peuples du monde arabe sont en effervescence politique, effervescence dont l'effet cumulatif peut, un jour, les amener au point de non-retour, d'où les intérêts communs pourront alors être balayés par le vent regrettable de la haine et de la vengeance pour la tragédie dont ils ont été, dans l'ensemble, les victimes ? Ou bien est-ce plutôt que les dirigeants d'Etats plus ou moins grands n'ont pas tiré les leçons des erreurs du passé, telles que celles qui ont été commises lors de la Conférence de Versailles après la première guerre mondiale ?

13. Il est grand temps que la sagesse l'emporte, car les situations dangereuses existant dans différentes parties du monde, et tout particulièrement au Moyen-Orient, risquent de se détériorer irrémédiablement. Nous ne devons donc pas nous laisser leurrer par l'euphorie de la détente existant entre les grandes puissances tant qu'elles continueront à jouer leur jeu périmé avec le destin de peuples opprimés, que ceux-ci se trouvent en Asie, en Afrique ou dans d'autres parties du monde.

14. Nous abominons la discrimination raciale tout autant que l'oppression coloniale des peuples.

15. Les pays en voie de développement ne connaîtront aucune prospérité tant que le spectre de la peur les obligera à consacrer des sommes colossales aux armements, enrichissant ainsi les marchands de mort qui fabriquent leurs armes fatales dans les pays hautement industrialisés. Les pays industrialisés eux-mêmes deviennent insolubles en dilapidant une grande part de leurs revenus pour les consacrer aux instruments de guerre. N'est-il pas paradoxal que ce soit ces pays hautement industrialisés qui prétendent nous montrer la voie de la civilisation et d'une vie meilleure, alors que leurs dirigeants consacrent l'essentiel des sommes fournies par le contribuable à des armes létales qui peuvent, par erreur, amener la fin de la race humaine sur cette planète ?

16. On comprend alors pourquoi l'inflation endémique s'est répandue comme une épidémie dans la plupart des régions du monde. Ces grandes puissances et ceux qui les singent consacrent des sommes astronomiques dépassant de loin leurs moyens pour des armes diaboliques, et ce au nom de la légitime défense qui ne sert souvent qu'à masquer des guerres servant des intérêts nationaux douteux.

17. Nous sommes vraiment à un carrefour; il nous faut soit opter pour l'établissement de la justice telle qu'elle est définie dans notre Charte, soit céder au désespoir qui, inévitablement, peut tous nous entraîner dans l'abîme de la destruction.

18. Je ferai une dernière remarque, mais importante toutefois : je manquerais à mon devoir si je ne mentionnais pas la politique de mon gouvernement en matière d'énergie, et ce d'autant plus que bon nombre des informations fournies sur cette question par la presse internationale et

par les autres moyens d'information ont souvent déformé la vérité. Bien que la question de l'énergie relève de notre juridiction nationale, il convient toutefois de déclarer que Sa Majesté le roi Faysal a défini les directives selon lesquelles s'oriente la politique de l'Arabie Saoudite en matière de production pétrolière. La dernière déclaration de Sa Majesté sur cette question s'explique d'elle-même et expose notre politique. Point n'est besoin que je répète ce que disait Sa Majesté sur cette question de pétrole car différents moyens d'information l'ont déjà cité.

19. En conclusion, je prie Dieu qu'il nous inspire tous pour agir selon la justice afin qu'une véritable paix règne dans notre monde troublé.

20. M. MALECELA (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi pour commencer de saisir cette occasion pour me joindre à mes collègues qui m'ont précédé et d'exprimer la profonde satisfaction que nous ressentons tous, Monsieur le Président, à vous voir assumer ce poste très respecté et lourd des plus grandes responsabilités qu'est la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre élection unanime à ce poste témoigne de la confiance dont vous jouissez personnellement en cette noble assemblée. Surtout, c'est l'expression du grand respect et de l'admiration que nous portons à votre grand pays et à votre grand peuple.

21. Pour mon pays et pour l'Afrique, vous représentez, Monsieur le Président, non seulement votre pays, l'Equateur, avec lequel nous avons des relations cordiales, mais aussi le continent frère de l'Amérique latine dont la solidarité avec l'Afrique est cimentée par un passé social, politique et économique commun et une coopération croissante dans la lutte que nous poursuivons l'un et l'autre afin de libérer nos peuples des vestiges de l'impérialisme politique et économique. Je n'ai donc pas besoin de dire que vous représentez cette solidarité et cette cause commune. Nous sommes convaincus que, sous votre conduite compétente et éclairée, la session actuelle sera couronnée d'un succès incontestable.

22. Je voudrais également rendre hommage au président sortant, M. Trepczyński, vice-ministre des affaires étrangères de Pologne, qui, à la dernière session de l'Assemblée générale, s'est acquitté de ses fonctions avec un sens très élevé de ses responsabilités, avec dévouement et avec sagesse.

23. Avant de poursuivre ma déclaration, permettez-moi de parler d'un événement très important, peut-être d'un des événements historiques les plus marquants de notre temps sur le continent africain. Je songe à la déclaration d'indépendance du vaillant peuple de l'Etat de Guinée-Bissau.

24. L'Etat de Guinée-Bissau, après avoir eu des élections démocratiques l'année dernière, a maintenant achevé l'exercice de son droit à la libre détermination et à l'indépendance en se déclarant Etat indépendant. Cela a été réalisé après de longues années de lutte ardue, après beaucoup d'effusions de sang par la population du pays, sous la direction scrupuleuse et dynamique du PAIGC².

25. Je suis heureux d'annoncer à l'Assemblée que le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a accordé hier entière reconnaissance, diplomatique et autre, au nouvel Etat de la Guinée-Bissau.

26. Au nom du Gouvernement et du peuple tanzaniens, je tiens à féliciter le nouvel Etat et la population de la Guinée-Bissau de cette étape audacieuse maintenant franchie. La Tanzanie est pleinement consciente, je le répète, des effets de cette décision.

27. Comme la proclamation le faisait justement remarquer, la lutte du peuple de ce nouvel Etat se poursuivra avec plus de détermination et de force encore jusqu'à ce que les parties de la Guinée et du Cap-Vert qui demeurent sous l'occupation des agresseurs portugais soient complètement libérées. A cette lutte pour la consolidation de l'indépendance nationale et l'élimination de l'occupation étrangère, la République-Unie de Tanzanie donnera tout l'appui possible. Il sera également de notre devoir de faire tout ce que nous pouvons pour aider ce nouvel Etat à entrer dans la famille des nations ici, dans l'Organisation, s'il le désire. Ce sera là l'une de ces épreuves décisives qui montreront si les Nations Unies savent se ranger fermement dans le camp de la libre détermination, de l'indépendance et de la liberté.

28. Nous adressons un appel énergique à tous les Etats non alignés et à tous les autres Etats pour qu'ils reconnaissent ce nouvel Etat.

29. Au nom du Gouvernement et du peuple tanzaniens, j'ai également un plaisir tout particulier à souhaiter la bienvenue au Commonwealth des Bahamas, à la République démocratique allemande et à la République fédérale d'Allemagne. Le Commonwealth des Bahamas est un pays avec lequel nous avons en commun un passé et des aspirations. La réalisation de son indépendance et son entrée aux Nations Unies représentent une nouvelle victoire des idéaux que représente l'Organisation, c'est-à-dire le droit de tous les peuples à la libre détermination et à l'indépendance. Nous comptons sur une coopération et une collaboration étroites avec sa délégation.

30. L'admission de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne dans l'Organisation constitue un événement important et historique. Leur présence ici est la manifestation d'un esprit de détente dont nous nous félicitons. Elle rapproche la réalisation du noble objectif d'universalité, indispensable pour le fonctionnement efficace de notre organisation.

31. En souhaitant la bienvenue à la République démocratique allemande, nous notons le rôle important que le Gouvernement et le peuple de ce pays jouent dans la lutte de libération des peuples coloniaux et l'appui qu'ils accordent à la justice et à la liberté sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations.

32. En souhaitant également la bienvenue à la République fédérale d'Allemagne, nous tenons à exprimer le sincère espoir que ce gouvernement assumera ses obligations et ses responsabilités de la manière la plus concrète en ce qui concerne le problème de l'Afrique australe. Nous avons relevé avec intérêt les efforts énergiques que ce gouvernement a déployés, sous la conduite du chancelier Brandt,

en vue de la détente en Europe et nous espérons qu'il saura s'intéresser de la même manière aux problèmes qui ont tant d'importance pour le peuple africain. Ce n'est qu'en comprenant clairement le problème de l'Afrique australe que la République fédérale d'Allemagne peut espérer avoir des relations amicales et importantes avec le peuple africain.

33. Nous adressons également des vœux chaleureux de bienvenue au Bureau de l'observateur permanent de la République populaire démocratique de Corée qui vient d'ouvrir ses bureaux aux Nations Unies. C'est, certes, une étape modeste vers le but final mais nous espérons avant tout que le peuple coréen sera à même de réaliser une réunification pacifique sans ingérence extérieure afin que ce grand pays, lui aussi, entre un jour dans notre organisation en tant que pays unique.

34. Le Gouvernement et le peuple tanzaniens ont appris avec un grand bouleversement et un profond chagrin la mort brutale et tragique du président Salvador Allende du Chili. Comme nous le savons, le président Allende qui avait été élu par des moyens constitutionnels et démocratiques, est tombé lors d'un coup de force militaire qu'a subi récemment le peuple chilien. Il est mort en combattant pour défendre les idéaux qui avaient été les siens toute sa vie : les idéaux de liberté, de justice et de dignité de l'homme.

35. Le président Allende était un grand patriote dévoué à la poursuite de la libération économique sur laquelle s'appuie le peuple chilien pour réaliser ses aspirations. Il a consacré tous ses efforts à libérer le peuple chilien des fléaux de l'ignorance, de la pauvreté et de la maladie. Il s'est toujours efforcé de transformer la société chilienne en une société socialiste où la prospérité irait de pair avec l'égalité et la justice. Sous sa présidence, le peuple chilien avait fait de grands progrès vers la réalisation de ces objectifs. Mais les forces de l'impérialisme, de la réaction et de l'injustice ont implacablement intensifié leurs pressions pour compromettre les efforts du peuple chilien. Les événements tragiques du Chili sont l'aboutissement de machinations longues et bien connues de la part des forces réactionnaires. Ils démontrent la nature impitoyable du néo-colonialisme et de l'impérialisme économique.

36. La mort du président Allende est une lourde perte pour tous ceux qui s'efforcent d'édifier un monde prospère où triompheront la justice et la dignité de l'homme. En fait, c'est là un coup particulièrement cruel pour le tiers monde ! Le président Allende est tombé martyr de ces idéaux non seulement pour son peuple, mais également pour les masses du monde entier. Sa vie a été interrompue mais, en Tanzanie, nous pensons que son esprit continuera de nous stimuler dans la poursuite des nobles idéaux auxquels il a sacrifié sa vie. Le Gouvernement et le peuple de la République-Unie de Tanzanie expriment leurs profondes et sincères condoléances à la famille du président Allende et au peuple chilien.

37. Le monde en voie de développement doit tirer des événements du Chili l'enseignement que les monopoles internationaux iront jusqu'au bout, même s'il faut commettre des assassinats pour pouvoir continuer à exploiter nos pays. Nous saluons toutes les victimes des assassinats qui

sont perpétrés au Chili pour essayer de faire taire ceux qui souhaitent la libération complète de leur pays.

38. Pendant que nous sommes ici réunis, il convient de noter que les événements dans le monde ont marqué une tendance à la réduction des tensions. L'adoption de la politique de négociation à la place de l'affrontement entre les grandes puissances du monde, comme la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en constitue l'exemple, de même que d'autres contacts noués ailleurs sont des actes visant à faire croître les possibilités de paix. La République-Unie de Tanzanie se félicite de cette tendance. Cependant, tout en nous en félicitant, nous pensons qu'il convient de noter que ces chances accrues de paix n'ont pas nécessairement été accompagnées de justice. Il existe encore dans le monde bien des lieux où la justice est foulée aux pieds et où l'on vénère l'injustice. En Indochine, malgré une évolution récente vers la paix, les agresseurs continuent de soutenir les régimes fantoches du Cambodge et du Viet-Nam contre les forces de libération. Au Moyen-Orient, les forces d'occupation continuent de consolider les fruits de la conquête et d'en jouir contrairement aux principes de notre Charte. Le terrorisme d'Etat a été adopté en tant qu'instrument de politique et les droits des Palestiniens ont été bafoués. Et en Afrique australe, en dépit de toutes les manifestations de la volonté populaire qui se dresse contre l'oppression, des efforts inlassables se poursuivent, parfois avec la connivence de certains des Membres de notre organisation, qui sont au premier chef chargés du maintien de la paix, pour faire persister cette oppression.

39. Ces situations, qui sont lourdes d'injustice, risquent encore d'annuler les progrès très importants réalisés sur la voie de la paix. La paix ne peut durer que si elle repose sur une base solide de justice, car sans justice le monde ne peut avoir qu'une façade de paix. A cet égard, il convient de noter que, tant qu'il restera dans le monde un seul lieu où règne l'injustice, tous les efforts déployés pour réaliser la paix pourront s'en trouver compromis. L'absence de sécurité sur un continent affecte la sécurité des autres continents. C'est pourquoi la paix doit être partout fondée sur la justice. C'est une illusion, par exemple, que de bâtir les fondations de la paix en Europe et de négliger la situation explosive en Afrique australe. Inévitablement les événements de cette région affecteront la sécurité du continent européen. Je le répète : la justice doit être universelle et indivisible, ou bien la paix ne sera pas durable.

40. Le Moyen-Orient demeure une région de tension aiguë. L'injustice et l'agression continuent d'y régner et d'y être consolidées. Israël ne continue pas seulement de s'accrocher aux territoires qu'il occupe illégalement mais il a également adopté des mesures en vue d'occuper en permanence certaines de ces régions. Cette situation subsiste en dépit de tous les efforts qui ont été déployés pour trouver une solution. Le Gouvernement d'Israël fait preuve d'une arrogance et d'un mépris si grands que non seulement il a refusé de réagir favorablement aux nombreux avertissements et appels de notre organisation, mais il a également commis des actes d'agression systématiques et délibérés. Il a fait du terrorisme une politique d'Etat. C'est conformément à cette politique que ce gouvernement, au mépris de toutes les normes de la pratique internationale et contrairement au droit international, a violé l'espace aérien du Liban pour

intercepter un avion civil d'un vol régulier, mettant ainsi en danger la vie de civils; ce gouvernement a envoyé ses troupes au Liban, parfois même en présence de caméras de télévision, pour y commettre des assassinats. Et comment pourrions-nous oublier cet acte vil et absurde consistant à abattre un avion civil libyen qui a entraîné la perte tragique de si nombreuses vies humaines ?

41. Quelles que soient les normes que l'on applique, il y a là une violation incroyable des principes des Nations Unies. Il est certain que ces actes ont rendu la situation plus dangereuse et la paix d'autant plus difficile à réaliser.

42. En présence de cette menace grave à la paix et à la sécurité internationales, les Nations Unies doivent assumer leur pleine responsabilité si nous voulons éviter un nouvel affrontement militaire dans la région. Les Nations Unies doivent agir, et agir de manière décisive, afin d'éliminer les conséquences de l'agression et de se prononcer en faveur des droits légitimes du peuple palestinien. Etant donné l'obstination et l'intransigeance d'Israël à cet égard, les Nations Unies ne sauraient plus se contenter d'adopter des résolutions au ton moralisateur. Il est temps, il est vraiment grand temps, de mettre en oeuvre les décisions de l'Organisation.

43. Je passe maintenant à la question du peuple de Palestine. Il est absurde pour notre organisation — et c'est en fait cruel — que des milliers de Palestiniens soient condamnés à vivre à jamais dans des tentes. Pourtant, chaque fois que l'Assemblée se réunit, nous semblons reléguer à l'arrière-plan le problème palestinien, qui est en fait la cause profonde du problème du Moyen-Orient.

44. Il est illusoire d'imaginer que la question du Moyen-Orient pourrait être résolue sans que l'on apporte une solution au sort du peuple palestinien. Vouloir ignorer cela est pour le moins retarder l'inévitable. Ma délégation espère donc que cette assemblée examinera la question en toute sincérité et commencera à rechercher la juste solution que les Palestiniens attendent depuis si longtemps de notre organisation.

45. Au début de l'année, un accord a été signé à Paris afin d'instaurer la paix au Viet-Nam³. Cet accord a fait naître un sentiment de profond soulagement dans le monde entier, car l'effet immédiat de cet accord a été de mettre fin à la sauvagerie bouleversante qui caractérisait si nettement l'impérialisme des Etats-Unis dans cette terre martyre, depuis plus d'une décennie. Le monde n'a pu manquer de se sentir soulagé devant cet événement important qui a constitué une grande victoire pour le peuple vietnamien et pour les forces de la paix dans le monde entier. Avec le reste de l'humanité, le Gouvernement et le peuple tanzaniens ont donc accueilli favorablement l'Accord de Paris.

46. L'Accord de Paris a montré à quel point le peuple vietnamien avait des ressources; il a montré qu'un peuple luttant pour ses droits, même dans des conditions extraordinairement désavantageuses, était invincible. Il a nettement prouvé que la brutalité et la force de la plus puissante des nations elle-même ne peuvent venir à bout de la volonté

³ Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viet-Nam, signé à Paris le 27 janvier 1973.

d'un peuple décidé à être libre. Telle est la leçon du Viet-Nam et telle est l'inspiration que tous ceux qui luttent pour la liberté et la justice tirent de l'esprit indomptable et de la lutte héroïque du peuple vietnamien.

47. Il est regrettable que les leçons du Viet-Nam n'aient pas été entièrement assimilées en ce qui concerne le Cambodge. Là-bas, les Etats-Unis continuent de s'ingérer dans les affaires intérieures du peuple cambodgien en soutenant le régime fantoche de Lon Nol. Bien que s'étant inclinés devant les revendications légitimes du peuple américain et de la communauté internationale demandant qu'il soit mis fin aux bombardements barbares, les Etats-Unis continuent de renforcer la capacité économique et militaire de ce régime aux abois, qui s'efforce désespérément de donner une réalité à ce qui n'est qu'apparences. Nous espérons que, au lieu de continuer à se fourvoyer de la sorte, on comprendra les réalités objectives du Cambodge, et que la communauté internationale dans son ensemble reconnaîtra comme seul gouvernement légitime du Cambodge celui qui est dirigé par le chef de l'Etat, le prince Norodom Sihanouk.

48. Les peuples de l'Indochine connaissent la guerre et les souffrances depuis trop longtemps. Ils ont tout autant le droit de connaître la paix que ceux qui sont responsables de leurs souffrances. Mais la seule manière de réaliser ce noble objectif est de permettre aux peuples de la région de déterminer leur destin.

49. Depuis bien des années, le peuple de Corée est divisé, surtout à cause d'une ingérence étrangère — encore une fois celle des Etats-Unis. La situation en Corée est à la fois ironique et anachronique. Ironique, parce que le nom des Nations Unies et leur drapeau servent toujours de couverture aux troupes étrangères qui continuent de servir les intérêts de l'impérialisme en poussant à la guerre et en se livrant à d'autres actes d'incitation et d'encouragement au conflit. Anachronique, parce qu'on nous dit que l'ère de la guerre froide est révolue; et pourtant, les victimes de la guerre froide restent séparées de leurs proches et de leurs parents. Plus nous laissons cette situation persister, plus nous poussons au cynisme ceux qui attendent leur salut des Nations Unies.

50. Le peuple coréen a rejeté l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de la Corée et a promis de s'unir par des moyens pacifiques. Si les Nations Unies ne réagissent pas à ces indications favorables de possibilité de réunification pacifique de la Corée, ce sera de notre part une preuve d'hypocrisie et nous aurons à porter une lourde responsabilité si la situation en Corée s'aggravait. Il me paraît très curieux que, tandis que nous parlons du rôle des Nations Unies et disons qu'il s'agit avant tout de favoriser la paix dans le monde, l'une des superpuissances — et je répète, l'une des superpuissances — se serve du drapeau de notre organisation à des fins agressives en Corée. Pourtant, quand on soulève la question, ou bien nous semblons rester indifférents ou bien nous imaginons que dire non à cette superpuissance signifierait l'effondrement de l'Organisation. Nous devons dire à cette superpuissance que nous ne pouvons plus admettre que le drapeau des Nations Unies serve à favoriser l'expansionnisme international d'une superpuissance.

51. Ma délégation espère, par conséquent, qu'en ce qui concerne la nouvelle question intitulée : "Création de conditions favorables pour accélérer la réunification indépendante et pacifique de la Corée" [point 41 (b)], le projet de résolution qui demande le retrait de toutes les troupes étrangères, la dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée et la fin de ce qu'on s'est plu à appeler le commandement des Nations Unies en Corée [A/C.1/L.644] — projet de résolution présenté par plus de 20 puissances — sera adopté cette année et mis en oeuvre immédiatement.

52. En Afrique, l'injustice du colonialisme et du racisme, soutenue par l'intransigeance persistante des régimes colonialistes, racistes et minoritaires, subsiste.

53. Dans les colonies portugaises, la situation s'est même aggravée. A mesure que grossit la marée de la libération et que la population, guidée par les mouvements de libération nationale, remporte de nouvelles victoires, les autorités portugaises passent à des actes de désespoir. Elles ont commis des actes barbares de violence et de génocide. Le meurtre brutal de ce vaillant combattant, dirigeant de la population de Guinée-Bissau, qu'était Amílcar Cabral est un éloquent témoignage de cet état de désespoir et de son échec. Au Mozambique, en Angola et en Guinée-Bissau, ce régime a commis des atrocités et des meurtres massifs de proportions extraordinaires. Les récents assassinats commis à Wiriyamu, au Mozambique, font partie de toute une série d'autres massacres semblables commis par ce régime en Afrique. Les meurtres en masse sont utilisés par le Portugal comme instrument de politique afin de perpétuer une situation colonialiste. Il était vraiment naïf et ridicule pour les Portugais de chercher à prouver leur innocence en envoyant un groupe de journalistes hâtivement choisis par eux pour enquêter sur ces assassinats alors que nous savons que ces journalistes y sont allés en visite guidée, organisée par les Portugais eux-mêmes qui les avaient triés sur le volet. Si les Portugais s'intéressaient vraiment à la justice, ils auraient recours à une enquête impartiale pour déterminer si les meurtres commis à Wiriyamu ont été perpétrés ou non.

54. Le rejet par les autorités portugaises de la demande du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de recourir à une enquête impartiale sur ceux qui ont pris part au massacre [voir A/9023/Rev.1, chap. IX, par. 27 (3)] montre clairement que ces brutalités ont bien été commises. La communauté internationale doit demeurer convaincue que ces meurtres ont bien été commis. Après tout, ils ont été révélés par des prêtres catholiques honnêtes et craignant Dieu et qui, à notre avis, n'avaient rien à gagner à inventer que des meurtres avaient été commis de sang-froid contre des femmes et des enfants sans défense.

55. Ces massacres sont une raison suffisante pour prendre, à l'encontre du Portugal, toutes les mesures qui avaient été prises contre les nazis, qui continuent à ce jour d'être poursuivis pour les crimes qu'ils ont commis. A cet égard, ceux qui collaborent avec le Portugal par le commerce, la fourniture d'armes et les programmes de formation militaire, ceux qui fournissent une aide ou une assistance quelconque doivent donc réfléchir aux conséquences de leurs actes. Toute forme de collaboration avec le Portugal

ne lui apporte pas seulement un soutien dont il a désespérément besoin et un sentiment de respectabilité, mais lui permet en fait de perpétuer la situation coloniale et de commettre de nouveaux meurtres en masse, et ceux qui fournissent cet appui ne doivent pas être considérés comme innocents.

56. Le régime minoritaire illégal de Rhodésie n'a pas seulement intensifié son oppression mais a fait montre d'une audace dictée par le désespoir en envoyant des troupes combattre au Mozambique et en menaçant la Zambie voisine. Sur le plan interne, il a adopté des mesures de répression pour écraser le peuple du Zimbabwe. Ce régime a récemment abattu de sang-froid plusieurs combattants de la liberté. Des châtiments collectifs ont été introduits et infligés. Les dirigeants des mouvements nationalistes et de libération ont été détenus ou frappés de restriction dans leurs activités. Les mesures destinées à instaurer l'*apartheid* ont été intensifiées. Pourtant, la population a continué, de manière constante et résolue, à rejeter la domination. Elle a repoussé de façon concluante la proposition de bradage qu'était le rapport Pearce. Les forces de la liberté du Zimbabwe continuent à réclamer des changements valables et les mouvements de libération ont consolidé leurs activités dans ce pays. La situation actuelle exige que notre organisation et ses Etats Membres soutiennent ces forces et intensifient leur action contre ce régime.

57. Les sanctions ne devraient pas seulement être générales et totales, mais elles doivent en particulier s'appliquer à tous les services postaux et aux transports aériens. Elles devraient également être appliquées aux colonies portugaises en Afrique australe et à l'Afrique du Sud qui sont les plus coupables des violations des sanctions. Il convient à cet égard de souligner l'importance qu'il y a à appliquer les résolutions des Nations Unies et à refuser toute coopération au régime illégal de Rhodésie. C'est parce qu'il reconnaît ce principe essentiel que mon gouvernement a été consterné de voir que les Etats-Unis ont violé les sanctions en important du chrome de Rhodésie. Nous espérons donc que le Gouvernement des Etats-Unis prendra maintenant les mesures nécessaires pour assurer le respect scrupuleux des décisions du Conseil de sécurité sur les sanctions, surtout si l'on songe que les Etats-Unis sont l'un des membres permanents du Conseil de sécurité. A ce propos, mon gouvernement rend hommage à tous ces législateurs américains bien intentionnés qui font des efforts pour faire abroger l'amendement Byrd, ce qui permettrait de renforcer les sanctions du Conseil de sécurité. Nous demandons également à tous les Etats qui, sous une forme ou sous une autre, violent les sanctions obligatoires de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ces violations.

58. Le problème de la Namibie n'est toujours pas résolu. Lorsque a été avancée l'idée de contacts entre les autorités sud-africaines et le Secrétaire général, mon gouvernement a accueilli l'idée avec scepticisme. Nous espérons beaucoup que notre scepticisme trouverait un démenti. Toutefois, les résultats de ces entretiens n'ont fait que confirmer nos craintes premières. Les autorités sud-africaines n'ont pas seulement refusé de donner une réponse positive aux questions qui leur étaient posées, mais elles ont également fait preuve d'un manque profond de bonne foi en poursuivant l'application de mesures d'*apartheid* en Namibie.

59. Cette mauvaise foi a été démontrée par la création de ce qu'on a appelé les "foyers nationaux" dans le Kavangoland et ailleurs et l'établissement du prétendu Conseil consultatif, contre la volonté manifeste du peuple de Namibie. Ces autorités ont, de plus, arrêté des personnes qui s'étaient opposées au maintien de ce régime illégal en Namibie. Les racistes ont mis à profit ces entretiens pour s'installer plus solidement encore en Namibie en cherchant à induire en erreur la communauté internationale et l'opinion publique quant à leurs intentions véritables. Cependant, le peuple de Namibie a continué de manifester son opposition à cette présence avec fermeté et détermination.

60. L'échec des récentes élections, comme on les a appelées, en vue de l'établissement des "foyers nationaux" en Namibie en est une preuve éloquente. Nous ne voyons donc aucune raison d'encourager la poursuite des contacts qui ont été noués en 1972 entre le Secrétaire général et les autorités racistes sud-africaines conformément à la résolution 309 (1972) du Conseil de sécurité et à celles qui l'ont suivie.

61. Nous tenons cependant à rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés à cet égard et qui montrent le souci réel que lui inspire le problème de Namibie. Ce qui s'impose maintenant de toute urgence, c'est d'intensifier le soutien et l'assistance matérielle accordés au peuple de Namibie dans sa juste lutte par l'intermédiaire de son mouvement de libération. Il est tout aussi important que tous les Etats respectent toutes les mesures appropriées adoptées par les Nations Unies et que tous les organes de l'Organisation contribuent de leur mieux à mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie par le régime raciste sud-africain.

62. Nous nous réunissons au lendemain d'un nouveau massacre du genre Sharpeville d'innocents abattus par les racistes sud-africains à Carletonville, en Afrique du Sud. Ces meurtres, commis de sang-froid, ne montrent pas seulement toute la pourriture du système sud-africain, mais également à quel point le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud fait peu de cas de la vie humaine. L'explication après coup de ces meurtres et les éloges adressés à leurs auteurs par les autorités sud-africaines prouvent une fois de plus combien bas elles sont tombées. Le rôle que joue constamment l'Afrique du Sud en tant que bastion du colonialisme et du racisme en Afrique australe, son empressement à soutenir le régime illégal et déclaré hors la loi de Rhodésie du Sud révèlent plus nettement encore la nature brutale et barbare du régime de Pretoria. Cependant, pour beaucoup d'entre nous en cette assemblée, l'agression persistante et éhontée de l'Afrique du Sud contre notre humanité même est un fait bien connu. L'attitude récalcitrante de l'Afrique du Sud est devenue légendaire, mais la question qui se pose est celle de savoir combien de temps notre organisation restera le spectateur impuissant de cette inhumanité. Combien de temps encore accepterons-nous le mythe selon lequel le régime raciste de Pretoria peut parler au nom de la population de l'Afrique du Sud ? J'affirme que chaque jour qui s'écoule où l'*apartheid* peut régner en maître en Afrique du Sud constitue 24 heures de scandale et de honte pour l'humanité civilisée et pour notre organisation.

63. Nous devons tous décider de prendre des mesures fermes et efficaces pour mettre un terme à ce régime

anachronique avant que ses conséquences ne nous entraînent tous dans un holocauste racial. A ce propos, je voudrais faire savoir à l'Assemblée que la République-Unie de Tanzanie, dans sa lutte contre le racisme en Afrique australe, consacre beaucoup de temps, à la radio, au combat contre le racisme. Je profite de cette occasion pour inviter le Service de l'information des Nations Unies à profiter de nos installations. Ce sera notre humble apport à la lutte contre le racisme, et mon gouvernement serait tout disposé à examiner la question avec les services intéressés du Secrétariat.

64. Cette année, les Nations Unies vont convoquer la session préliminaire de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer que l'Assemblée a prévue pour l'année prochaine [résolution 3029 A (XXVII)]. A sa dernière session à Genève, cet été, le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale devait mettre la dernière main à son travail pour que la Conférence puisse avoir lieu comme prévu. Encore que le Comité n'ait pu élaborer de projet d'articles sur certaines des questions et certains des sujets, il convient de noter que, pendant qu'il s'efforçait de formuler le projet d'articles, il s'est livré à un débat de fond de caractère technique et politique. Nous croyons que le Comité a fait tout ce que lui permettaient les circonstances. La prolongation du mandat du Comité n'a guère de chances d'aboutir à de meilleurs résultats. Ma délégation estime donc que la Conférence peut et devrait avoir lieu comme prévu. Je voudrais déclarer, de cette tribune, que si la Conférence a lieu au Chili, avec la junte actuelle, mon gouvernement n'y participera pas.

65. Les événements, dans la zone des océans, montrent qu'il est urgent que la communauté internationale prenne des mesures appropriées, si l'on veut éviter une foire d'empoigne, avec tous les maux qu'elle provoquerait dans cette partie du globe, qui ne constitue pas seulement la majeure partie de notre environnement, mais contient également d'immenses ressources biologiques et inertes. En laissant une telle foire d'empoigne se produire, on n'aura pas seulement aggravé une fois de plus les tensions politiques et la détérioration du milieu marin, on aura également laissé quelques pays techniquement avancés s'emparer des richesses inestimables que recèlent les profondeurs de l'océan.

66. La situation dans laquelle nous nous trouvons indique qu'il est urgent de tenir la Conférence sur le droit de la mer sans tarder davantage. Ne laissons pas passer cette occasion, afin qu'il ne soit pas trop tard, car la situation qui menace ne pourrait plus être redressée. Je le répète, nous espérons que les organisateurs de la Conférence seront en mesure de choisir un autre lieu que le Chili, comme il a été prévu.

67. Dans la situation économique du monde d'aujourd'hui, nous voyons bien des choses qui pourraient être améliorées. Lorsque la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement a commencé, nous avions de grands espoirs de la voir réussir, et cependant les résultats ont été décevants, à en juger d'après les chiffres de l'année 1972. Un tiers seulement des pays en voie de développement a dépassé l'objectif global d'un taux de croissance annuel de 6 p. 100. La moitié de ces territoires ne sont même pas arrivés à un taux de croissance annuel de 5 p. 100

et, dans un cinquième de ces pays, le revenu par habitant est en fait tombé. Le groupe à faible croissance a représenté à peu près 40 p. 100 de la population des pays en voie de développement.

68. Cette situation est due en grande partie à l'incertitude qui règne dans les systèmes de commerce et les systèmes monétaires. En ne faisant pas honneur à leur engagement de transférer leurs ressources aux pays en voie de développement, les pays développés n'ont pas arrangé les choses. Le prix des produits finis a augmenté, alors que celui des produits agricoles a baissé. Les efforts des pays en voie de développement, par conséquent, ont dû se faire dans des conditions qui échappaient à leur volonté; ils n'ont donc pas pu tirer les avantages de leurs efforts intensifiés. Le service de la dette, dans les nations les plus pauvres, devient un fardeau de plus en plus lourd, pour ne pas dire absolument intolérable. Ainsi, cette situation économique fâcheuse a eu divers effets défavorables sur l'économie des pays en voie de développement. Si on laisse persister la tendance actuelle, on ne verra pas seulement se creuser le fossé entre les nantis et les déshérités, mais, ce qui est plus grave, on aura attenté davantage encore aux principes de cette organisation, qui exigent que l'on améliore la situation économique et sociale des peuples de notre planète.

69. En République-Unie de Tanzanie, nous avons appris un fait inéluctable : rien ne peut remplacer la théorie des efforts du pays même. La question du développement économique doit nous amener à comprendre que ce n'est que grâce à nos efforts que nous pourrions assurer le progrès véritable de notre pays, et que toutes les conférences du monde n'y suffiront pas.

70. Dans cette déclaration, je me suis efforcé d'analyser certains des problèmes brûlants de notre époque. Je n'ai cessé d'insister sur la nécessité d'élargir l'esprit de rapprochement et de rechercher des solutions justes aux problèmes dont le règlement continue à nous échapper. Tout au long de mon intervention, j'ai souligné que la condition préalable d'une paix durable est l'élimination de l'injustice. Car, comme l'a déclaré la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Alger :

“Tant que sévront les guerres coloniales et l'*apartheid*, les agressions impérialistes, la domination et l'occupation étrangères et la politique de force, l'exploitation et le pillage économiques, la paix se révélera limitée dans son principe et sa portée. Dans un monde où à côté d'une minorité de pays nantis existe une majorité de pays démunis, il serait dangereux d'accentuer cette division en limitant la paix aux zones prospères de la planète tandis que le reste de l'humanité serait toujours voué à l'insécurité et à la loi du plus fort. La paix est indivisible; elle ne saurait se réduire à un simple déplacement de la confrontation d'une région à une autre ni s'accommoder de la persistance de tensions qu'on s'efforce d'éliminer ailleurs. La détente serait précaire si elle ne tenait pas compte des intérêts des autres pays.” [A/9330 et Corr. 1, par. 16.]

71. Les millions d'Africains qui continuent de connaître l'humiliation, la dégradation de l'esclavage du colonialisme dans leur propre pays attendent de cette organisation de

savoir s'ils peuvent, eux aussi, espérer un jour de nous la liberté et la justice.

72. Les milliers d'enfants rendus orphelins par les bombes et les massacres de l'ennemi dont la conduite avilit notre humanité même demandent aux Nations Unies s'ils pourront, eux aussi, un jour, élever leurs enfants dans des conditions de paix, ces conditions de paix dont nous parlons tant ici, aux Nations Unies.

73. Des millions de femmes et d'enfants en Indochine qui n'ont jamais connu de foyer — je répète, qui n'ont jamais connu de foyer — attendent de nous que nous créions un monde où ils pourront aussi un jour, ayant un toit sur la tête, dormir sans craindre la guerre.

74. Au Moyen-Orient, j'entends la voix d'un million de Palestiniens qui demandent aux Nations Unies combien de temps il leur faudra mener encore une existence dépourvue d'espoir et de promesse.

75. En Afrique, en Asie, en Amérique latine, et même dans certaines régions pauvres d'Europe, dans les taudis des grandes villes du monde où des millions d'humains n'ont jamais su ce qu'était le luxe de manger deux fois par jour ou le plaisir d'une tartine beurrée, j'entends la même question : combien de temps notre organisation et le foisonnement de nos conférences économiques exigeront-ils avant de leur permettre de manger deux fois par jour ? Combien de temps ?

76. Combien de temps cette organisation continuera-t-elle de nourrir ces espoirs de slogans et de résolutions platoniques ? Cette organisation a à accomplir une tâche herculéenne pour permettre la réalisation de ces espérances.

77. Il faut donc que nous renouvelions notre engagement à cette cause qu'est l'édification d'une paix solidement fondée sur la justice. Ce n'est qu'en agissant de la sorte que nous pourrions parvenir aux objectifs de la Charte : la paix pour tous, la paix partout, fondée sur la justice et sur le respect de la dignité des hommes.

78. M. LOPEZ RODÓ (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, c'est pour moi un très grand honneur que de prendre pour la première fois la parole du haut de cette tribune et j'éprouve une satisfaction toute particulière à le faire précisément sous votre présidence, à l'occasion de cette vingt-huitième session de l'Assemblée générale. Monsieur Benites, je connais bien vos qualités intellectuelles, votre tact parfait et votre chaude cordialité; nous savons que vous vous êtes fait le champion de toutes les nobles causes. Nous connaissons aussi votre savoir historique et juridique toujours exposé avec une élégante rigueur. Mais dans votre illustre personne, nous voyons le représentant des peuples frères de l'Amérique latine, si chers à tous les Espagnols. A l'hommage que méritent vos qualités et cette distinction dont vous êtes l'objet, j'ai le plaisir d'ajouter mes remerciements sincères pour les paroles aimables que vous avez eues quant à l'oeuvre accomplie par l'Espagne en Amérique latine, paroles que vous avez prononcées lorsque vous avez pris vos fonctions en tant que président de cette Assemblée générale [2117^e séance].

79. Cette vingt-huitième session de l'Assemblée générale s'est enrichie de l'entrée de deux Etats qui représentent la grande nation allemande, ainsi que du Commonwealth des Bahamas. A ces nouveaux pays Membres, l'Espagne souhaite une chaleureuse bienvenue.

80. Les mots que j'entends prononcer sont des paroles de paix et de justice. Je dis paroles de paix, parce que la politique extérieure de l'Espagne est caractérisée par une attitude résolue et constante en faveur de la paix. Il ne s'agit point là d'une pure affirmation de circonstance : les faits viennent l'étayer. Ni la valeur stratégique de notre situation géographique, ni les fortes pressions dont nous avons été l'objet au cours de deux grandes guerres mondiales, n'ont jamais réussi à fléchir notre volonté résolue de maintenir la paix.

81. La délégation espagnole, fidèle à cette tradition, souhaite analyser la situation actuelle et les perspectives de paix mondiale, une paix déchirée par des conflits et des tensions qui menacent l'avenir de l'humanité.

82. Le tableau brillant que nous offre le développement économique et social croissant, les progrès techniques et la possibilité d'atteindre des niveaux de bien-être et de culture de plus en plus élevés — faisant tomber ainsi les barrières injustes qui séparent les pays riches des pays pauvres — est assombri par le fait que, paradoxalement, nous nous trouvons en présence d'une dégradation progressive des conditions spirituelles et du milieu dans lequel nous vivons, ainsi que devant le risque de voir éclater des conflits sociaux ou belliqueux aux conséquences irréparables.

83. Depuis 1945, le monde recherche le meilleur équilibre, un équilibre qui ne soit pas ce que l'on qualifie d' "équilibre de la terreur", et s'efforce de remplacer cet équilibre apocalyptique par celui engendré par la paix, fruit de la concordance harmonieuse des valeurs et des énergies que la culture et la technique mettent aujourd'hui au service de l'homme. Tel est l'idéal le plus élevé des hommes de notre temps.

84. Aujourd'hui pour la première fois dans l'histoire, les tensions sociales revêtent souvent une dimension mondiale; c'est pourquoi les politiques nationales qui s'affrontent ne peuvent plus contrôler les événements.

85. Partant de ce fait, d'aucuns ont affirmé que "l'ordre des Etats souverains" n'est pas à même de résoudre les problèmes de la communauté humaine. Toutefois, si, faisant preuve de réalisme, on peut reconnaître que nombre de problèmes contemporains exigent une action concertée de toute la communauté internationale, c'est tout autre chose que de penser que l'on ne pourra trouver la solution de ces problèmes qu'en faisant disparaître les Etats en tant qu'entités souveraines et indépendantes. C'est précisément la reconnaissance effective de la souveraineté et de l'indépendance des Etats qui permet l'existence même d'un ordre international et, avec lui, la possibilité de se concentrer sur les problèmes de la paix, d'agir de manière efficace et de formuler les grands objectifs de la communauté des nations.

86. La grande révolution des moyens de communication qui ont rapproché les cultures et les peuples, la diffusion de

l'information par-delà les frontières, la mettant à la portée du grand public, l'expansion des marchés en leur donnant une extension mondiale, la confrontation internationale des idéologies, la tendance qu'ont les conflits à prendre un caractère global et les répercussions, au niveau de la planète, de l'équation développement-sous-développement, tels sont autant de faits qui, sans aucun doute, ont donné à notre arène politique un caractère vraiment universel.

87. Mais il existe un grave danger pour le monde, à savoir que soient dénaturées ces possibilités de coexistence, de communication, d'échanges à l'échelle mondiale en les manipulant pour les mettre au service d'objectifs politiquement partiels, économiquement égoïstes, voire même purement subversifs.

88. En présence de ces formes plus ou moins larvées de l'impérialisme, chaque pays a le droit de rechercher sa propre réponse aux défis du temps. Il ne faut pas fermer la porte aux choix multiples qui s'offrent à nous; faute de quoi, une vague d'ingérences et de conflits risquerait de déferler sur nous, débouchant sur une confrontation mondiale dont, nous en sommes certains, nul ne resterait pour écrire l'histoire.

89. La reconnaissance réciproque de la souveraineté de chaque Etat exige que soient respectées au maximum l'intégrité territoriale des nations et leur indépendance politique. Tel est le postulat essentiel qui inspire les relations de l'Etat espagnol avec les autres Etats, sans aucune discrimination de quelque sorte que ce soit.

90. La paix qui prend sa véritable origine dans la justice est garantie par la sécurité.

91. Dans le monde contemporain, la sécurité ne peut plus se fonder sur l'équilibre des blocs de forces opposés. L'Espagne estime que la division rigide du monde en blocs hostiles doit être remplacée par la création de grandes zones géographiques de sécurité; c'est à cette idée que répond la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe.

92. Toutefois, le réalisme politique nous incite à ne pas nous en tenir à de simples considérations géographiques. Par exemple, la sécurité européenne ne peut être séparée de la sécurité de la Méditerranée. C'est pourquoi l'Espagne, comme d'autres nations, estime que si la sécurité dans cette mer n'est pas garantie, la sécurité européenne sera non seulement utopique mais extrêmement dangereuse et reflétera les prétentions à l'hégémonie.

93. A l'heure actuelle, le système de sécurité existant en Méditerranée est fondé exclusivement sur l'affrontement entre les grandes puissances ayant pour conséquence une perte d'autonomie pour les pays riverains. Ce système est certes imparfait, mais on ne peut toutefois penser aujourd'hui à démilitariser ou à neutraliser la Méditerranée. Cependant, ce qui paraît possible, c'est de concilier les impératifs d'une stratégie globale avec l'existence d'un accord entre les pays riverains, permettant à ces derniers de participer à l'élaboration de leur propre sécurité. A ce titre, divers pays méditerranéens, sans être européens, ont manifesté leur désir de se faire entendre à la Conférence sur la

sécurité et la coopération en Europe. L'Espagne s'est fait l'écho de ce désir légitime et a proposé, en juillet à Helsinki, et tout récemment à Genève, que la voix de ces pays soit écoutée.

94. L'Espagne participe également à l'élaboration des projets touchant une nouvelle définition des principes devant régir la sécurité et la coopération dans l'Atlantique Nord. En effet, cela est pour nous d'un intérêt vital, étant donné que mon pays fait partie de cette région pour des raisons géographiques, historiques, stratégiques et économiques. L'Espagne, qui fait partie de l'Europe et qui est une amie sincère des Etats-Unis, est disposée et résolue à jouer le rôle qui lui revient dans la région atlantique en faveur de la paix et de la sécurité.

95. L'inclination européenne de l'Espagne est l'une de nos grandes dimensions historiques. C'est pourquoi notre gouvernement est animé de la meilleure volonté et souhaite contribuer à l'édification de l'Europe en y apportant nos valeurs culturelles et humaines et nos ressources matérielles qui, au cours de la dernière décennie, ont connu un développement sans précédent.

96. C'est avec un plaisir tout particulier que l'Espagne assiste à ce processus d'intégration et, à son avis, l'unité politique de l'Europe doit être édifiée sur la base de la prise de conscience d'une diversité enrichissante et à partir des solutions originales et autonomes que peuvent apporter les différents pays qui la composent.

97. Pour une raison élémentaire de solidarité humaine l'Espagne ne peut s'enfermer dans son propre bien-être économique, mais elle doit, au contraire, redoubler d'efforts en faveur des pays en voie de développement. C'est dans la mesure où prévaudra cette attitude ouverte et généreuse que le jugement de l'histoire dira combien a été positif et constructif ce qui est entrepris aujourd'hui dans le domaine de la coopération européenne.

98. Mais c'est dans cette Europe si audacieusement tournée vers l'avenir que subsiste, encore que cela puisse paraître incroyable, un dernier vestige d'un passé colonial : Gibraltar. Le cas de Gibraltar démontre clairement que la sécurité, qu'elle soit globale ou régionale, est menacée si une puissance, contre toute raison, décide de fonder sa propre sécurité sur l'insécurité des autres.

99. Le principe de sécurité contient implicitement le devoir d'éviter tout risque pour des tiers. Gibraltar, à plus d'une reprise, a exposé l'Espagne, à travers toute une série de pressions, à être entraînée dans les grands conflits du siècle. Mais cela ne peut plus durer, et mon pays ne peut pas continuer à encourir des risques aussi catastrophiques.

100. Gibraltar est une colonie anglaise utilisée comme base militaire et constitue un point d'appui stratégique qui compromet la sécurité de l'Espagne face aux pays tiers et nous empêche d'apporter une collaboration plus effective à la sécurité de la Méditerranée, alors que notre but est de convertir ce point de friction en une zone de collaboration dans l'intérêt de la sécurité générale.

101. Il y a 10 ans que les Nations Unies s'occupent de Gibraltar. Comme le disait récemment un homme d'Etat

européen, il s'agit d'un grand problème sur un petit territoire : moins de 5 kilomètres carrés de roches escarpées. C'est dire la disproportion du grave défi que lance le Royaume-Uni aux Nations Unies, et de son affrontement avec l'Espagne lorsqu'elle se refuse à décoloniser ce territoire si exigu.

102. Le Royaume-Uni refuse en effet, dans le cas de Gibraltar, le principe de la décolonisation que, au prix de nombreuses convulsions, d'une répression violente et de centaines de milliers de victimes, elle a pourtant appliqué dans plus de 20 territoires, points clefs de sa stratégie impériale et de son hégémonie économique. Le Royaume-Uni garde sous séquestre une partie intégrante de la terre espagnole sans aucune valeur économique ni militaire sans la coopération de l'Espagne, et, pour prolonger une situation qui, physiquement et juridiquement, est insoutenable, elle a recouru à des violations de l'espace maritime et aérien espagnol, abusant ainsi de la volonté de paix exprimée à maintes reprises par mon gouvernement.

103. Depuis la onzième session de l'Assemblée générale, nous avons fait valoir notre juste revendication sur Gibraltar. Du 16 octobre 1964, date à laquelle le Comité spécial des Nations Unies chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a approuvé le consensus sur Gibraltar⁴, jusqu'à la résolution 2429 (XXIII) du 18 décembre 1968, l'Assemblée générale a, d'une part, fixé comme date limite pour une décolonisation qui a déjà trop tardé le 1^{er} octobre 1969 et, d'autre part, établi une doctrine sur Gibraltar dont les éléments essentiels sont les suivants : a) la situation de Gibraltar a un caractère colonial; b) il convient d'y mettre fin par le moyen de négociations entre l'Espagne et le Royaume-Uni; c) il convient d'appliquer la résolution 1514 (XV) sur la décolonisation, et plus précisément son paragraphe 6 qui estime indispensable de tenir compte du principe de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale; d) lorsque prendra fin la situation coloniale, il faudra que soient protégés et garantis les intérêts des habitants de Gibraltar. Telle est la doctrine des Nations Unies sur Gibraltar.

104. Conformément à cette doctrine, le Gouvernement espagnol a entamé, en mai 1966, des négociations qui ont dû être interrompues en mars 1968 du fait de l'absence manifeste de volonté de négocier de la part de la Grande-Bretagne, absence dont je veux pour preuve, entre autres, les faits suivants.

105. Premièrement, l'affirmation du Royaume-Uni, en date du 12 juillet 1966, que se trouve également sous la souveraineté britannique le territoire où il a installé un aéroport militaire et qui se trouve situé entre la grille arbitrairement dressée par les Anglais en 1909, en dépit des protestations espagnoles, et les limites — je cite les termes du Traité d'Utrecht de 1713 — "de la ville et du château de Gibraltar, avec son port, ses défenses et ses fortifications" qui est le seul territoire qui ait été cédé en vertu de ce traité.

106. Deuxièmement, le fait qui montre que le Gouvernement de Grande-Bretagne n'est pas disposé à négocier, la

⁴ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe n° 8 (première partie), chap. X, par. 209.

revendication britannique du 5 janvier 1967 quant à l'existence d'une servitude de passage sur l'espace aérien espagnol pour permettre l'utilisation de l'aéroport militaire de Gibraltar.

107. Troisièmement, la tenue du référendum du 10 septembre 1967, alors que 10 jours auparavant il avait fait l'objet d'une condamnation du Comité spécial, ce référendum a également été dénoncé par l'Assemblée générale trois mois plus tard par la résolution 2353 (XXII) du 19 décembre 1967.

108. Or, en dépit de ces actes britanniques unilatéraux, et comme gage de bonne volonté pour faciliter une solution satisfaisante de ce problème, le Gouvernement espagnol, dès novembre 1969, s'est employé par tous les moyens à créer une atmosphère de détente et de dialogue avec la Grande-Bretagne, qui s'est concrétisée par 10 rencontres entre les ministres des affaires étrangères des deux pays, au cours desquelles la question de Gibraltar fut étudiée à fond.

109. Ainsi donc, pendant près de quatre ans, l'Espagne s'est efforcée d'ouvrir la voie à une négociation afin de rendre effective la décolonisation de Gibraltar, en tenant compte des intérêts de ses habitants, quelque 20 000 personnes, et de rechercher un accord avec le Royaume-Uni dans la mesure où cet accord pourrait servir les intérêts communs hispano-britanniques qui se prêtent si largement à une collaboration amicale.

110. Malheureusement, le seul résultat de ces conversations est qu'elles ont mis en lumière le fait que le Royaume-Uni reste réticent dans les négociations et repousse carrément les généreuses propositions espagnoles sous prétexte qu'elles entraîneraient le transfert de la souveraineté, ce qui semble inadmissible au Gouvernement britannique, bien que, dans le cas de Gibraltar, la décolonisation consiste précisément, selon la doctrine des Nations Unies, à céder la souveraineté sur cette colonie — base militaire — et à la rendre au territoire espagnol.

111. Pour masquer son obstination, le Gouvernement du Royaume-Uni essaye de se servir des habitants de Gibraltar comme d'un écran, ne faisant aucun cas du fait que le référendum de 1967, comme je viens de l'indiquer, fut dénoncé par les Nations Unies par leur résolution 2353 (XXII).

112. C'est là un élément essentiel qu'il convient d'avoir présent à l'esprit car ce référendum est une dérision. Comment pourrait s'autodéterminer une base militaire ? Mais la farce est encore plus évidente si nous rappelons que, lorsque les Anglais occupèrent la forteresse de Gibraltar, la population espagnole originelle se vit obligée de céder la place. Le vide ainsi produit a été comblé par des personnes d'origines diverses arrivées en plusieurs étapes. Le Royaume-Uni n'a jamais autorisé mes compatriotes à revenir à Gibraltar. Même les Espagnols qu'il employa pendant des années comme main-d'oeuvre efficace se voyaient obligés de rentrer chaque soir dans leurs foyers situés dans les villages voisins hors de la colonie-forteresse.

113. Dans la question de Gibraltar, la Grande-Bretagne a toujours essayé de s'abriter derrière des tiers. C'est ainsi qu'elle a occupé la place militairement au nom de l'Ar-

chiduc Charles d'Autriche, prétendant au trône d'Espagne pendant notre guerre de succession. L'Archiduc a perdu la guerre, mais les Anglais sont restés à Gibraltar. Au moment d'occuper Gibraltar, ils eurent recours à un stratagème, celui de défendre la cause de l'Archiduc. A l'heure de la décolonisation, ils ont également recours à un artifice, celui des habitants de Gibraltar.

114. Les résolutions des Nations Unies sont adressées à la Grande-Bretagne, mais celle-ci les ignore et dans cette enceinte même, elle fait semblant de croire et veut nous faire croire que ceux à qui il incombe, le cas échéant, de donner effet à ces résolutions sont les habitants de Gibraltar et non pas la puissance coloniale. Par contre, en d'autres occasions, elle revendique pour elle-même pleine compétence en la matière. C'est ainsi, par exemple, que les commentaires britanniques du 21 juillet 1966, en réponse à la demande espagnole, affirment :

“La supposition espagnole que le Gouvernement de Sa Majesté estime que le peuple de Gibraltar peut disposer de ce territoire comme il l'entend est erronée. Ce gouvernement a déclaré à maintes reprises, en particulier dans le Livre blanc 2632, que la souveraineté de Gibraltar relève de la Couronne britannique.”

115. D'autre part, le Gouvernement du Royaume-Uni, de lui-même et se contredisant, par un “Order in Council” a introduit dans le préambule de ce qu'il appelle la Constitution de Gibraltar de 1969, certaines clauses selon lesquelles, en fin de compte, il ne pourrait rendre la souveraineté sur Gibraltar à l'Espagne sans le consentement des habitants, ne faisant aucun cas du Traité d'Utrecht ni des résolutions des Nations Unies.

116. Voilà qui montre bien que l'attitude du Royaume-Uni ne saurait être plus contradictoire. Dans sa manière de traiter — ou plutôt de ne pas traiter — du problème de Gibraltar, elle agit comme le roi Soleil : “Gibraltar, c'est moi”. Mais, lorsqu'on l'adjure de décoloniser la place forte, elle se désintéresse de l'affaire, comme si Gibraltar appartenait à une souveraineté autre que la sienne propre.

117. Cette manipulation d'intérêts étrangers pour servir ses propres fins est démontrée dans la prétendue défense des habitants de la colonie, pour lesquels l'Espagne a proposé, et est prête à examiner toutes les formules de protection juridique et économique.

118. Le Royaume-Uni s'obstine à affirmer que les habitants de Gibraltar sont unanimes pour rejeter le point de vue de l'Espagne sur Gibraltar. Cela n'est pas certain. A maintes reprises, d'éminentes personnalités de Gibraltar ont fait entendre leurs voix — notamment, récemment, devant le Gouverneur britannique de la place lui-même — pour demander une solution négociée avec l'Espagne.

119. Le Gouvernement britannique, en tant que seul interlocuteur valable, a reçu du Gouvernement espagnol des propositions particulièrement généreuses à l'égard des habitants de la colonie. Mais le Royaume-Uni a rejeté nos offres, sans les porter à la connaissance des habitants de Gibraltar, et elle n'a pas proposé de solutions de rechanges. Par cette attitude négative, le Royaume-Uni paralyse la vie matérielle des habitants de Gibraltar et limite leurs possibilités de

développement futur, qui seraient très grandes s'ils étaient réintégrés dans la nation dont ils parlent la langue et dont ils font partie géographiquement et économiquement parlant, étant donné le taux de croissance très élevé de l'économie espagnole, qui, selon les rapports des organisations économiques internationales, se maintiendra dans les années à venir.

120. Nous sommes animés de sentiments sincèrement fraternels à l'égard des habitants de Gibraltar. L'Espagne prend devant cette assemblée générale l'engagement solennel de maintenir, le jour où il sera mis fin à la situation coloniale, l'organisation politique, administrative et judiciaire actuelle de Gibraltar en remplaçant simplement les autorités britanniques par les autorités espagnoles correspondantes, remplacement qui est inhérent à la décolonisation et au transfert qui en découle de la souveraineté du territoire.

121. Ainsi, les habitants de Gibraltar jouiront d'un régime spécial d'autonomie dans les domaines législatif, judiciaire, administratif et financier qui respectera leur choix en matière de nationalité, leurs libertés et leurs droits civiques sous leur forme d'expression actuelle, leur gouvernement local et leur régime de port franc.

122. De même, l'Espagne s'engage solennellement à assurer, comme minimum, le revenu par habitant qu'ont atteint les habitants de Gibraltar et son taux de croissance annuel, le niveau de revenus de sa population active, les prestations de sécurité sociale et autres intérêts légitimes, qui seraient garantis par l'Espagne et par l'Organisation des Nations Unies et non pas, comme c'est le cas actuellement, soumis à un statut colonial dépendant seulement du bon vouloir du Royaume-Uni.

123. Lors du débat à la Quatrième Commission, notre délégation développera la question comme il convient.

124. L'Espagne se réserve le droit d'entreprendre toute action pouvant aboutir à la décolonisation de Gibraltar et proclame une fois de plus qu'elle est sincèrement disposée à entreprendre des négociations constructives, à condition que le Gouvernement britannique fasse preuve d'un véritable esprit de négociation, et dès qu'il le manifestera. Notre position en la matière ne saurait être plus claire, plus ferme ou plus généreuse.

125. Je me suis attardé sur la question de Gibraltar parce que — aussi faux que cela puisse-t-il paraître — l'opinion publique britannique et l'opinion publique de Gibraltar ne connaissent pas la véritable position de l'Espagne. Tout récemment, les moyens d'information britanniques gardaient le silence sur les paroles que j'ai prononcées, le 4 juillet dernier, à la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, à propos de Gibraltar. J'espère que les phrases que je viens de prononcer, devant cette assemblée générale, sur le contentieux de Gibraltar, question si vitale pour les relations entre nos deux pays, mériteront l'attention de la presse, de la radio et de la télévision britannique.

126. La position de l'Espagne à l'égard du Moyen-Orient consiste à collaborer en vue du rétablissement d'une paix stable et juste dans cette région.

127. Les éléments essentiels de notre politique sont la ferme conviction de l'illégitimité de l'acquisition de territoires par la force et la réaffirmation des droits légitimes du peuple palestinien.

128. L'amitié entre l'Espagne et le monde arabe est un facteur de paix dans la région méditerranéenne et une des constantes de notre histoire. L'Espagne estime que les résolutions des Nations Unies en la matière doivent être appliquées car elles constituent une base utile pour parvenir à une solution juste du conflit.

129. Mais il est deux questions qui méritent de retenir l'attention spéciale du Gouvernement espagnol afin de parvenir à une solution pacifique dans cette région : la situation du peuple palestinien et l'avenir de la ville de Jérusalem. L'Espagne examinera avec réalisme, sans distinction d'origine, toutes les propositions qui seront présentées pour garantir les droits légitimes de ce peuple et pour préserver la vocation d'universalité de la Ville sainte, car nous sommes convaincus qu'il ne peut y avoir de solution définitive au Moyen-Orient qui ne tienne pas compte de ces aspects.

130. C'est devenu un lieu commun que d'affirmer que les nations d'Amérique latine ont un grand avenir. J'ajouterai que cet avenir est déjà devenu un présent, avec les spasmes qui accompagnent parfois une naissance.

131. Les raisons pour lesquelles l'Espagne se sent étroitement unie par des liens de fraternité au destin historique de l'Amérique latine sont nombreuses et évidentes. Ce sont de nobles raisons provenant d'une communauté de culture, de traditions et d'ancêtres. Voilà pourquoi nous n'avons jamais admis et ne saurions jamais admettre que des différences d'idéologies ou de systèmes politiques viennent s'ingérer dans les relations normales entre nos peuples, car on ne pose pas de conditions à un frère pour l'aider et s'occuper de lui.

132. Les problèmes de l'Amérique latine sont ceux des pays en voie de développement. Pour résoudre ces problèmes nous défendons le droit des nations à trouver les formules les plus appropriées au caractère, à la réalité sociale, au destin historique de chaque peuple, sans ingérence de l'extérieur et sans que leur soient imposées des solutions stéréotypées.

133. C'est dans le respect de chacun de ces peuples frères que l'Espagne met à leur disposition sa modeste mais, utile expérience dans la lutte pour le développement et l'amélioration de la qualité de la vie. Un réseau serré de conventions de coopération, avec l'envoi d'experts et de biens d'équipement, l'accueil de techniciens et de boursiers, a commencé à se tisser de part et d'autre de l'Atlantique, et la trame de ce réseau ira en se faisant de plus en plus dense.

134. A titre d'exemple de cette collaboration étroite et efficace, je citerai la Conférence des ministres de la planification et du développement qui s'est tenue à Madrid en mai dernier et qui, ayant maintenant été institutionnalisée, constitue une tribune pour l'échange régulier d'opinions et l'adoption d'accords mutuels. L'Espagne s'acquitte avec plaisir de son devoir de coopérer au développement des peuples d'Amérique latine et ce pour

une raison élémentaire de solidarité et animée par un profond sentiment de fraternité.

135. C'est dans ce même esprit que je voudrais réaffirmer les liens qui unissent l'Espagne au Portugal, pays avec lequel nous partageons la péninsule Ibérique dans une fraternité longue de plusieurs siècles.

136. La vision de paix que réclame aujourd'hui l'humanité exige que nous renoncions aux actes d'agression, y compris ceux qui, à première vue, n'ont pas recours ouvertement à l'emploi de la force; mais elle exige aussi que s'établisse un minimum de relations de coopération excluant la peur et l'appréhension dans lesquelles ont grandi les nouvelles générations. Nous constatons que, dans ces générations, nombreux sont ceux qui se détournent de nos tâches communes, estimant que le monde dans lequel ils vivent n'est pas celui qu'ils souhaitent.

137. Les principes de respect mutuel, d'équilibre et de sécurité, l'idée d'une coexistence pacifique stricte, voire d'une coopération positive, sont nécessaires mais ne suffisent pas, face au défi qui se pose à l'humanité contemporaine du fait des nombreux problèmes auxquels elle a à faire face. Je veux parler de la pénurie des ressources pour subvenir aux besoins les plus élémentaires de nombreux peuples face aux dépenses colossales qu'absorbe ce que l'on a si bien nommé "l'industrie de la destruction". Je veux aussi parler de la crise des sources d'énergie, du danger croissant d'une dégradation insupportable de l'écologie, de l'instabilité chronique de notre système monétaire, pour ne citer là que certains des problèmes les plus graves. En raison de leur intensité, de leur accélération et de leurs répercussions multiples, ces problèmes vont plus loin que la simple politique de conciliation d'intérêts nationaux; ils exigent en fait une stratégie globale réelle si l'on veut assurer la survie de l'humanité.

138. Si nous ne réagissons pas à temps en présence de la faim dont souffrent des centaines de millions d'êtres humains et devant l'épuisement progressif des chances de vie sur la planète, nous nous exposons à de grands conflits aux conséquences irréparables.

139. L'édification d'une paix totale exige aujourd'hui que nous dépassions les formules rigides de la sécurité propres à la simple coexistence pacifique; elle exige que soit définie une vaste politique de coopération axée sur les besoins de toute l'humanité.

140. En définitive c'est la seule volonté commune et résolue à vaincre les nombreux problèmes de la paix en ce carrefour universel qu'est notre planète, qui sera la preuve réelle et tangible de la profonde unité des Nations Unies.

141. M. LUKE (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Parlant ici et m'adressant à cette noble assemblée pour la première fois, je suis profondément conscient de l'honneur que mon président, Son Excellence le Dr Siaka Stevens, m'a fait en me chargeant de vous apporter ses bons vœux personnels et ses salutations cordiales, de même que ceux de son gouvernement et de la population tout entière du Sierra Leone. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, d'assumer la présidence de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes

certaines que vous guiderez d'admirable façon les débats qui vont se dérouler ici.

142. Nous voulons également rendre hommage à votre prédécesseur, le Ministre adjoint des affaires étrangères de Pologne, M. Trepczyński, sous la conduite active, énergique et éclairée duquel la vingt-septième session s'est acquittée sérieusement d'un très grand nombre d'importantes questions africaines.

143. Nous voudrions également rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts héroïques qu'il consacre à la tâche herculéenne qui est la sienne. Sous son égide, l'influence des Nations Unies s'est fait sentir sur de nombreux terrains de conflit, notamment au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique. Ses efforts commandent notre admiration et, plus encore, notre soutien. Sa participation aux récentes discussions de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et à la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés apporte la preuve rassurante de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations qui poursuivent des objectifs similaires. La Sierra Leone lui adresse ses bons vœux et espère que ses efforts seront couronnés d'un succès sans cesse croissant.

144. J'ai le plaisir personnel et particulier de souhaiter une bienvenue cordiale aux nouveaux Membres des Nations Unies : la République fédérale d'Allemagne, la République démocratique allemande et le Commonwealth des Bahamas. Les liens qui existent entre la Sierra Leone et chacun de ces pays sont étroits mais je partage avec eux la joie de ce grand événement encore plus intensément en raison de liens très personnels.

145. La Sierra Leone est un petit pays, mais qui est entièrement voué aux idéaux de cette organisation. Nous sommes convaincus que la force de cette organisation et sa raison d'être sont que les nations, indépendamment de leur superficie, si elles agissent pour le bon motif, peuvent contribuer de manière appropriée et efficace au bon fonctionnement de cet organe mondial. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies représente le seul espoir valable pour les peuples en ce monde. C'est pour cette raison que je suis heureux et fier de promettre, en toute sincérité, la coopération pleine et entière de ma délégation en vue de la réalisation des idéaux, des buts et des principes de notre organisation. Nous estimons qu'il est du devoir de chaque Etat Membre d'œuvrer dans le but de réaliser une communauté harmonieuse de nations vraiment unies. Pour ce faire nous devons bien comprendre que nous appartenons à une communauté des nations. Nous devons comprendre que la poursuite irréfléchie de ce qui, à tort, nous semble être l'intérêt de notre nation est une myopie accompagnée de folie, que, pour le moins, le résultat d'une telle conduite est un équilibre de la peur et, en mettant les choses au pire, un holocauste inimaginable. Il n'est pas difficile pour des hommes sensés de comprendre que dans un monde aussi petit que le nôtre et qui se rétrécit de jour en jour poser la question "suis-je le gardien de mon frère" ? revient à mettre en doute l'évidence.

146. Nous croyons qu'il est temps que chaque Etat Membre renonce aux slogans de propagande et se consacre avec diligence aux objectifs de notre organisation, à un

monde ordonné, voué à la poursuite des objectifs de paix; nous croyons que l'heure est venue de monter à l'assaut des maladies qui continuent de ravager l'humanité et de nous efforcer d'améliorer la mauvaise qualité et le niveau insuffisant de vie dont souffrent actuellement plus de 90 p. 100 de la population mondiale.

147. N'est-il pas temps de cesser de parler inlassablement du fossé qui existe entre les nantis et les déshérités ? Ces propos sont-ils une fin en eux-mêmes ? Allons-nous continuer de parler à ce sujet sans rien faire de plus ? Je crois que la réduction de ce fossé est une entreprise qui non seulement est digne de l'attention des très nombreux talents dont dispose l'Organisation mais qui doit aussi constituer l'un des programmes d'action prioritaire de notre association. La Sierra Leone propose que la question suivante soit inscrite à l'ordre du jour de la vingt-huitième session en tant que point important et urgent : "Réduction de l'écart croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement⁵".

148. C'est pour les raisons que je viens d'évoquer que mon gouvernement salue la détente des dernières années. Cette tendance positive, nous en sommes convaincus, se manifesterà par un accord et une coopération toujours plus larges non seulement entre les superpuissances, dont l'intérêt individuel a dicté cet arrangement mutuel, mais aussi entre tous les Etats parce que le bien-être et la survie de l'humanité dépendent d'une paix durable, d'une stabilité durable et d'une compréhension internationale durable elle aussi.

149. Nous ne pouvons espérer, en une brève déclaration devant cette assemblée, passer en revue et, encore moins, chercher à résoudre tous les problèmes du monde. Toutefois, nous pouvons mettre en relief certains des problèmes les plus troublants et c'est ce que j'ai l'intention de faire au cours des minutes qui viennent.

150. La misère qui s'est abattue récemment sur une dizaine de millions d'habitants de la région sahélienne, sur le continent africain, à la suite de la sécheresse n'est pas un événement du passé. Certes, nous devons remercier très sincèrement les divers gouvernements et les institutions internationales, notamment les institutions spécialisées de notre organisation, qui se sont rapidement portés au secours de millions d'affamés, mais je voudrais aussi lancer un appel aux Etats Membres de cet organe mondial pour qu'une publicité encore plus grande soit donnée à ce désastre par tous les moyens d'information afin de susciter des secours plus grands à court et à long terme et de permettre le lancement de programmes de relèvement de la part de toute la communauté internationale.

151. Sur le continent africain, le problème de la décolonisation continue de se manifester sous les formes les plus atroces.

152. Le problème rhodésien est allé sans cesse s'aggravant au cours des 10 dernières années et en dépit des efforts tenaces de l'OUA, de cette organisation et d'autres forces

⁵ A sa 2156^e séance, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa vingt-huitième session en tant que point 108 de l'ordre du jour.

progressistes de libération, l'intransigeance de M. Smith et de son oligarchie raciste font qu'il est presque impossible d'arriver à une solution pacifique de ce problème explosif. En pratiquant systématiquement une législation et des pratiques racistes, en opposant des lois d'oppression accompagnées de coups de feu de forcenés, en méconnaissant de la manière la plus criante la voix des masses, ce régime illégal continue de se maintenir, contrairement aux vœux de la vaste majorité de la communauté internationale. Récemment, cette situation intolérable a été aggravée encore par la fermeture de la frontière avec la Zambie — acte que l'on peut à bon droit qualifier d'agression économique. Il n'est que trop évident maintenant que le Gouvernement du Royaume-Uni ne peut ou ne veut pas résoudre la question à lui seul. Ce n'est donc que par l'action déterminée de tous les membres de la communauté, agissant à titre individuel et collectif que nous pouvons espérer arriver à des résultats valables par des moyens autres que le conflit et le sang. Malheureusement, les sanctions que cette organisation a décidé d'imposer, connaissent une application partielle ou réticente de la part de ceux dont le respect des sanctions aurait la chance d'avoir le plus grand effet sur l'économie rhodésienne. A moins qu'il n'y ait un changement d'attitude dans ce sens, la seule autre possibilité — la solution par la force des armes, avec toutes les horreurs qui l'accompagneront et les grands sacrifices en vies humaines qui s'ensuivront inévitablement — constituera la responsabilité personnelle de ceux d'entre nous qui n'auront pas respecté fidèlement l'appel aux sanctions lancé par l'Organisation. Ne laissons pas le sang des hommes du Zimbabwe retomber sur nos mains et sur la tête de nos enfants !

153. Nous recommandons et continuons de préconiser fortement l'élargissement des sanctions tant en portée qu'en intensité, de manière à englober notamment les déplacements, les communications, les sports et toutes les autres activités d'ordre économique, politique, social et culturel car nous sommes convaincus que, dans un monde où les nations sont de plus en plus interdépendantes, une quarantaine politique, économique et culturelle ne peut manquer d'avoir un effet correctif, même sur le régime le plus intransigeant.

154. En Namibie, l'histoire semble être une stagnation, si elle ne recule pas. Il est profondément regrettable que, malgré la décision et les mesures prises ensuite par l'Organisation en vue de reprendre l'administration du Territoire et d'en libérer les habitants des griffes du Gouvernement sud-africain, nous voyons à la place le démembrement de la Namibie découpée en "foyers nationaux" prélude à l'importation en masse de l'*apartheid*.

155. La question de Namibie est un test quant à l'efficacité des Nations Unies. Aucun Etat Membre ne saurait donc rester indifférent à ce sujet sans trahir les principes qui donnent à l'Organisation sa signification profonde. Tous les Membres de cette organisation ont l'obligation sacrée de coopérer pleinement à la recherche d'une solution juste du problème. Ma délégation donnerait donc son appui à toute personne que l'Organisation jugerait qualifiée pour devenir le Commissaire de ce malheureux territoire.

156. Afin que les mesures arrêtées à la présente session connaissent une plus grande réussite, nous demandons une

fois de plus au Gouvernement sud-africain, de reconnaître l'obligation qui est la sienne, en tant que Membre de cette organisation, de coopérer avec le Commissaire des Nations Unies pour la Namibie pour que nous puissions enterrer une bonne fois l'un des derniers vestiges de la Société des Nations. Si cet appel n'est pas entendu, il faudra bien interpréter cette attitude comme un manque de respect et d'intérêt à l'égard de l'Organisation.

157. En Angola et au Mozambique, la guerre coloniale portugaise continue dans toute son intensité, ponctuée de temps à autres par les massacres aveugles de femmes et d'enfants et par des actes d'agression flagrante contre les territoires africains voisins.

158. L'exemple le plus récent en a été la révélation du massacre de 400 personnes, hommes, femmes et enfants, dans le village de Wiriyamu, dans la province de Tete, au Mozambique. On se rappellera que le Comité spécial avait déclaré que le Portugal ne pouvait pas refuser de porter la responsabilité de ses "actes barbares" contre les populations opprimées des territoires sous sa domination et avait déclaré que les preuves présentées montraient le mépris total dont faisait preuve ce régime pour la vie humaine et les valeurs humaines fondamentales [voir A/9023/Rev.1, chap. IX, par. 27 (4) et (2)].

159. Nous voudrions nous rallier entièrement au consensus du Comité selon lequel tous ceux qui représentent les autorités militaires et civiles portugaises et qui ont pris part aux atrocités signalées doivent être mis à la disposition des représentants des Nations Unies pour subir une interrogation systématique [*ibid.*, par. 27 (3)].

160. Nous avons saisi toutes les occasions de souligner que, bien que l'initiative de toutes ces opérations militaires revienne au Portugal, le rêve colonial portugais aurait été abandonné depuis longtemps sans l'appui économique et militaire de ses alliés de l'OTAN. Ainsi, ceux qui apportent leur appui et leur aide aux auteurs des actes monstrueux de cette guerre coloniale doivent nécessairement porter leur part de responsabilité des horribles conséquences de cette guerre. A ce propos, nous rendons hommage aux braves combattants de la liberté qui, dans des conditions qui leur sont extrêmement défavorables, portent haut l'étendard de la liberté et nous continuerons à leur apporter tout l'encouragement et tout l'appui possible dans leur juste lutte.

161. La politique de l'*apartheid* pratiquée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud est étroitement liée à ces problèmes coloniaux.

162. Quand nous condamnons l'*apartheid*, il nous suffit de penser à la répétition récente de la tuerie de Sharpeville pour constater que le temps n'a pas amélioré les choses. Des mineurs sans armes ont été tués sauvagement, de sang froid, simplement parce qu'ils demandaient de meilleures conditions de travail. Ils ne demandaient même pas les terres qui sont les leurs et dont ils ont été injustement spoliés. Comment pouvons-nous alors espérer trouver une solution pacifique à l'*apartheid* quand ses auteurs sont également des assassins aveugles ?

163. Avec une férocité sans nom, le Gouvernement sud-africain efface systématiquement tout ce qui est opposition

éclairée à sa politique de ségrégation et d'oppression raciales, absolument insensible aux sentiments de la communauté mondiale et aux aspirations de la vaste majorité des autochtones. Tout le monde sait que nous avons lancé maintes et maintes fois des appels au Gouvernement sud-africain, par l'intermédiaire du Comité spécial contre l'*apartheid*, du Conseil de sécurité, de l'OUA et du mouvement des non-alignés, pour qu'il libéralise sa politique de discrimination fondée sur la couleur. Le Manifeste sur l'Afrique australe⁶, en particulier, proposait dans les termes les moins ambigus une base honorable pour la solution d'un problème qui ne l'est pas. Malgré tous ces efforts, cependant, nous sommes contraints une fois de plus, du haut de cette tribune, de passer tristement en revue cette lamentable histoire de l'inhumanité extrême de l'homme envers son prochain.

164. Etant donné l'historique de la situation, il est évident que nous ne pouvons plus espérer une réponse positive volontaire de la part des Sud-Africains. Notre seul espoir est de lancer au reste de l'humanité un appel pour qu'elle redouble d'efforts afin d'effacer les stigmates de l'*apartheid* et de la discrimination raciale de la face du continent africain. Si nous le faisons pas, les spectres de Sharpeville et le sang des mineurs innocents hanteront à jamais la conscience du monde et la situation en Afrique du Sud elle-même constituera une menace croissante à la paix et à la sécurité en Afrique australe et dans le reste du monde. Nous demanderons le boycottage total de l'Afrique du Sud car, une fois de plus, comme pour la Rhodésie, nous estimons que les effets d'une quarantaine militaire, économique, diplomatique et culturelle ne peuvent être que salutaires. Mais nous nous demandons également — et cela tout en étant convaincus profondément que la composition de notre organisation doit être aussi universelle que possible — si l'Afrique du Sud, qui méprise totalement les principes fondamentaux de notre organisation, peut en demeurer Membre.

165. Pour ce qui est de la situation au Moyen-Orient, nous devons déclarer que nous sommes profondément inquiets de voir que le Gouvernement d'Israël n'a pas encore reconnu qu'il serait sage de se conformer à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. La Sierra Leone ne saurait appuyer l'acquisition d'un territoire par la force de la part d'un pays quelconque.

166. Il y a quelque temps, cette année, nous avons accueilli avec le plus profond soulagement la nouvelle que le conflit armé du Viet-Nam, avec son lourd tribut de pertes en vies et en biens, avait pris fin par l'Accord de paix de Paris. Des rapports contradictoires indiquent cependant que le feu continue de couvrir et nous voudrions saisir cette occasion pour demander à toutes les parties au conflit de prendre conscience de leurs responsabilités et de faire preuve de retenue afin qu'une paix durable soit rendue au peuple de ce pays déchiré et agité.

167. En Corée, la division persistante de ce pays autrefois uni constitue une situation des plus délicates. Tandis que nous discutons de cette question pour la dernière fois à

l'Assemblée générale, nous tenons à mettre l'accent très nettement sur la nécessité de permettre au peuple coréen lui-même de travailler de concert à la réunification de sa patrie.

168. Dans le sous-continent indo-pakistanaï, les nouvelles d'une réconciliation des combattants apportent le témoignage réconfortant d'une grande maturité politique. Nous espérons que cet esprit de réconciliation persistera et que d'ici peu nous verrons la remise en liberté et l'échange de tous les prisonniers de guerre qui restent, de même que l'admission d'un nouvel Etat du Bangladesh dans notre communauté des nations. Toutefois, malheureusement, de sombres nuages continuent de peser sur l'Asie, comme le montre le conflit cambodgien. L'expérience du Viet-Nam est si présente dans notre mémoire qu'il ne paraît pas nécessaire d'insister sur la folie qu'il y a à mobiliser des armes et des hommes pour chercher à écraser la ferme volonté du peuple cambodgien.

169. Tout en nous félicitant des progrès déjà réalisés au cours des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques nous ne pouvons pas dire que la situation du désarmement dans son ensemble ait de quoi nous plaire. Les armes nucléaires continuent de faire peser une menace très réelle sur la paix et la poursuite des essais nucléaires, en particulier dans l'atmosphère, 10 ans après la signature du Traité d'interdiction partielle des essais⁷, est pour nous une cause de grande inquiétude. Il semble maintenant que tous auraient dû comprendre que l'affrontement nucléaire ne peut garantir la paix universelle parce que l'équilibre de la terre ne peut qu'engendrer un sentiment d'insécurité. De plus, le coût croissant de la course aux armements met tellement à contribution les ressources limitées et décroissantes disponibles pour le développement que sa persistance ne peut que maintenir et élargir l'écart du développement et montrer que l'on agit pour des motifs erronés. Nous avons noté avec satisfaction les efforts déployés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour faire participer les pays en voie de développement aux avantages des applications spatiales.

170. La convocation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer prévue pour avril et mai 1974 au Chili devient de moins en moins certaine. Ma délégation appuie l'idée de cette conférence notamment parce que l'existence de points de vue nationaux divers sur la question de la limite des eaux territoriales exige des consultations et des négociations afin d'orienter et d'exploiter le patrimoine commun de l'humanité d'une manière favorable à tous.

171. Mon pays estime que les ressources de la mer doivent être exploitées comme les autres ressources de cette planète dans l'intérêt de l'humanité tout entière et que les nations industriellement développées ne doivent pas chercher à profiter de leur avance technique pour accaparer l'exploitation et l'utilisation des ressources minérales et biologiques de la mer et des fonds marins. Toute tentative de ce genre serait des plus risquées car à notre époque elle se heurterait à la ferme résistance même des nations les plus petites et les plus pauvres parmi les nations en voie de développement.

⁶ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

⁷ Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

172. Dans un monde bien inspiré, point n'est besoin de nous dire que les forts ne doivent pas fouler au pied les faibles ni les riches exploiter les pauvres. Mais malheureusement c'est bien ce qui se passe aujourd'hui.

173. En 1970, les Etats Membres ont adopté à l'unanimité une Stratégie internationale du développement [résolution 2626 (XXV)] destinée à réduire les grossières inégalités de croissance économique et de bien-être matériel séparant les nations de ce monde, destinée aussi à attaquer la pauvreté de manière à améliorer le sort des groupes les plus pauvres dans les pays pauvres.

174. Trois années se sont écoulées et le fossé que cette stratégie était destinée à combler semble au contraire s'élargir de jour en jour. Il est ironique vraiment qu'en présence de l'entente croissante entre les nations industrielles il se soit instauré une attitude de nonchalance envers les régions du monde accablée de pauvreté. Les nations développées n'ont pas pu réaliser l'objectif du transfert net de 1 p. 100 de leur produit national brut, ni l'objectif de 0,7 p. 100 fixé par la décennie des Nations Unies pour le développement.

175. Mon pays note avec satisfaction les récentes discussions et la création d'un comité de 20 membres, sous les auspices du Fonds monétaire international⁸ dans le but d'étendre la représentation des pays en voie de développement. Nous sommes convaincus que cette mesure serait utile car elle permettrait de remédier à la crise monétaire que le monde connaît actuellement et de redresser la direction des courants financiers.

176. Nous sommes cependant très inquiets de constater le protectionnisme croissant que pratiquent les pays développés à l'égard des produits de base des nations en voie de développement.

177. Mon pays est fort satisfait de l'aboutissement des débats de la première session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui s'est tenue cette année à Genève. Nous continuons d'affirmer que l'application de la technique devrait être adaptée aux réalités des pays en voie de développement, surtout dans le domaine agricole, et à la solution d'autres problèmes de l'environnement. Pendant les débats, il s'est avéré qu'en dépit du fait que les pays développés se soient préoccupés de la pollution due à la prospérité les pays en voie de développement gémissent sous l'effet de la pollution née de la pauvreté.

178. De plus, alors que les nations développées ont examiné le problème de l'environnement de l'homme du point de vue du progrès scientifique et industriel, les nations pauvres donnent une explication inspirée de fléaux économiques et sociaux tels que le chômage, la malnutrition, l'insuffisance de l'hygiène et l'existence des bidonvilles.

179. Je voudrais finir comme j'ai commencé, en réaffirmant la foi de la Sierra Leone dans les Nations Unies. L'apport passé des Nations Unies à la paix et à la sécurité

du monde a été inestimable. L'Organisation est appelée à jouer un rôle exceptionnel à l'avenir en élaborant une véritable communauté des nations, en mettant en harmonie les intérêts de tous, en utilisant les ressources limitées du monde pour le bénéfice de tous et en réglant les différends par des moyens pacifiques. La Sierra Leone s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider l'Organisation des Nations Unies à réaliser entièrement ses possibilités. A cette fin, nous sommes convaincus que la situation qui permet à une nation, par l'exercice arbitraire ou non d'un veto, de déjouer les vœux et souvent la sagesse collective du reste de la communauté internationale tout entière est inacceptable. Nous estimons que le moment est opportun pour passer en revue toute la question des membres permanents du Conseil de sécurité.

180. Dans cette enceinte et au dehors, nous recherchons, avec toutes les autres nations éprises de paix qui désirent améliorer le sort de l'humanité tout entière et particulièrement celui des sous-alimentés, des déshérités et des opprimés, les solutions à nos nombreux problèmes, sachant que nous sommes bien le gardien de notre frère. La Sierra Leone s'engage à tenir compte du rappel effectué par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/900/Add.1] lorsqu'il a dit que les gouvernements tendent à poursuivre leurs objectifs strictement nationaux au sein des Nations Unies sans s'occuper de l'Organisation elle-même, et nous chercherons à prendre des mesures correctives.

181. Le Secrétaire général a également dit que l'Organisation ne saurait se développer grâce au rituel des déclarations publiques d'approbation et de soutien si celles-ci ne sont étayées par une conviction profonde et il nous a incités, en concluant, à réfléchir au genre d'organisation mondiale dont nous avons besoin et que nous sommes disposés à accepter dans la réalité. Le gouvernement de mon pays estime que le genre d'organisation mondiale dont nous avons besoin est une organisation qui grandisse de manière constante et rapide et qui cesse d'être une société de débats stériles pour devenir l'embryon d'un parlement mondial doté de tous les pouvoirs juridiques et matériels nécessaires pour l'accompagner. A cette fin, nous sommes prêts et nous sommes disposés à renoncer à notre souveraineté nationale dans une mesure plus ou moins grande en faveur d'une organisation mondiale de ce genre afin de donner à celle-ci réalité et signification.

182. Telles sont les opinions de mon gouvernement que j'ai eu l'honneur de vous présenter. Nous réaffirmons que l'un des principes essentiels de la politique étrangère de la Sierra Leone a toujours été de soutenir l'Organisation. Nous continuerons à la soutenir conformément aux principes que je viens d'énoncer.

183. M. LONG BORET (République khmère) : Monsieur le Président, la délégation de la République khmère a le droit d'être doublement heureuse de votre brillante élection à la présidence de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale de notre organisation. Tout d'abord, vous êtes le représentant d'une nation amie avec laquelle mon pays entretient les relations diplomatiques les plus cordiales. Ensuite, vous réunissez en votre personne les éminentes qualités de diplomate alliées à une précieuse expérience des affaires de l'ONU, expérience acquise au cours de longues

⁸ Comité pour la réforme du système monétaire international et les questions connexes.

années durant lesquelles vous avez représenté avec éclat votre beau pays. Nul doute que sous votre direction les débats de la présente session connaîtront la sérénité et les succès auxquels nous nous attendons tous.

184. Ma délégation se joint aux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour vous présenter, Monsieur le Président, nos bien chaleureuses félicitations.

185. C'est aussi un agréable devoir pour moi de rendre hommage à M. Stanislaw Trepczyński, président de la vingt-septième session, qui a dirigé avec une remarquable maîtrise nos débats de l'année passée.

186. Je ne saurais laisser passer cette occasion sans renouveler, une fois de plus, à M. Kurt Waldheim, notre vive admiration pour les inlassables efforts qu'il ne cesse de déployer pour que justice et paix règnent dans ce monde malheureusement encore troublé malgré une nette tendance générale vers la détente.

187. Souscrivant sans réserve aux principes de l'universalité de l'ONU, nous adressons nos sincères félicitations et nos meilleurs souhaits de bienvenue aux représentants du Commonwealth des Bahamas, de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne, avec lesquels la République khmère entretient les meilleures relations.

188. Depuis trois ans, du haut de cette tribune, les représentants de la République khmère ont eu l'occasion d'attirer l'attention de l'Assemblée sur les crimes et les destructions perpétrés par une agression étrangère. Dans leur acharnement à annihiler tout ce qui est spécifiquement khmer, les Nord-Vietnamiens et le Vietcong s'en prennent à notre population civile et tout ce qui peut être considéré comme une richesse de notre pays, qu'elle soit d'ordre humanitaire, culturel ou économique.

189. Les temples d'Angkor, qui constituent l'un des plus grands patrimoines de la civilisation du monde, demeurent militairement occupés depuis le mois de juin 1970, en dépit des efforts déployés par notre gouvernement, avec le soutien de notre Secrétaire général et celui de la quasi-totalité des membres de l'UNESCO, pour les placer sous la protection spéciale de la Convention de La Haye de 1954⁹. Il est bien triste de constater que ces monuments d'une inestimable valeur artistique et culturelle sont livrés ainsi à des actes de vandalisme et exposés aux intempéries, faute de travaux d'entretien appropriés.

190. En effet, depuis janvier 1972, ces occupants ont interdit l'accès aux conservateurs d'Angkor, lesquels travaillent sous la direction de l'Ecole française d'Extrême-Orient, organisme apolitique bien connu du monde archéologique.

191. De notre côté, nous nous gardons de reprendre possession de ces temples par la force de peur de les endommager irrémédiablement, quand bien même l'ennemi s'en servirait à des fins militaires.

192. D'autre part, notre inquiétude est d'autant plus grande que des pièces d'art volées à Angkor sont exposées, d'après la presse, pour être vendues dans certains centres touristiques mondiaux.

193. Les bâtiments des écoles, collèges, lycées et universités khmers n'échappent pas non plus à la furie destructrice des agresseurs. Surtout les établissements secondaires sont les plus touchés puisqu'ils se trouvent éparpillés dans la campagne, en grande partie sur les champs de bataille. Pour ne citer que les bâtiments des écoles primaires, 3 154 ont été détruits. De ce fait, sur un effectif d'élèves et étudiants de 1 100 000 en 1969-1970, seulement 720 000 de nos jeunes ont pu poursuivre leurs études au cours de cette année.

194. Dans le domaine de l'infrastructure sanitaire, 12 hôpitaux, 24 centres de santé et 160 infirmeries ont été démolis ou endommagés. Bien plus, nos médecins et infirmiers ont été massacrés au mépris de toutes règles humanitaires.

195. De nombreux édifices religieux connaissent le même sort tandis que nos moines bouddhistes assassinés ou capturés se comptent par plusieurs centaines. Beaucoup d'entre eux ont été défroqués de force pour être enrôlés dans les rangs des agresseurs, ce que le peuple khmer, bouddhiste à plus de 90 p. 100, considère comme le pire des sacrilèges.

196. Les dégâts causés à nos routes, voies ferrées, barrages, usines, aéroports, etc., se chiffrent par centaines de millions de dollars. Ne pouvant obtenir la victoire militaire, l'ennemi s'emploie à détruire notre infrastructure économique et ne respecte même pas un ouvrage patronné par les Nations Unies. Le barrage de Prek Thnot, en cours de construction, a été attaqué à deux reprises, en septembre 1971 et en août 1973, et pourtant ce projet international qui, selon les termes mêmes du Représentant résident des Nations Unies à Phnom Penh "a réellement des objectifs pacifiques et humanitaires", est financé par les pays suivants : République fédérale d'Allemagne, Australie, Canada, Danemark, France, Pays-Bas, Inde, Italie, Japon, Pakistan, Philippines et Royaume-Uni.

197. Mais le plus triste des spectacles que nous présente cette agression est la vue des gens du peuple qui fuient leurs villages ou leurs champs pour venir se réfugier dans les zones de sécurité. Ils ont tout perdu, leur famille, leurs maisons, leurs récoltes, leurs bestiaux. A cette date, nous comptons déjà plus de 2 millions de réfugiés dans la capitale et en province. Deux millions d'êtres humains à nourrir et à héberger pour un pays peuplé seulement de 7 millions d'hommes. Vous voyez d'ici tout le drame de mon pays.

198. Au lieu de nous laisser aller au désespoir, notre gouvernement, avec les faibles moyens dont il dispose, a pris des mesures pour parer au plus pressé. Cependant, malgré l'assistance humanitaire des pays amis et des organisations internationales de bienfaisance, le problème est loin d'être résolu.

199. Parallèlement à nos efforts de lutte de résistance nationale et suivant les vœux de la majorité du peuple khmer, une nouvelle constitution a été élaborée et soumise

⁹ Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, signée à La Haye le 14 mai 1954. Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 249, n° 3511.

au référendum national. Le premier Président de la République a été élu au suffrage universel et direct le 4 juin 1972. Les élections législatives ont doté le pays d'un parlement et l'installation d'autres institutions démocratiques a suivi.

200. Il faut particulièrement, ici, mettre l'accent sur les nombreux acquis sociaux obtenus par le peuple khmer depuis la fondation de la République. Pour la première fois, un code de travail a été promulgué.

201. Sur le plan extérieur, nous ne négligeons pas nos obligations de Membre des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Dans la mesure de nos modestes moyens, nous continuerons à prendre une part active dans les domaines de la coopération internationale.

202. Profondément imprégné par les enseignements bouddhiques, le peuple khmer écarte toutes les formes de discrimination raciale entre êtres humains, quels que soient la couleur de leur peau, leur groupe ethnique ou leur foi religieuse.

203. Pour avoir nous-mêmes connu des expériences similaires dans le passé, nous, Khmers, soutenons résolument les mouvements authentiques des peuples frères qui subissent encore la domination étrangère. Mais avec la même détermination, nous nous refusons à admettre les agressions expansionnistes et les ingérences intolérables dans les affaires internes des pays tiers.

204. A cet égard, nous tenons à rendre hommage aux honorables délégués qui nous ont précédés, pour avoir reconnu au peuple khmer le droit de régler, comme il l'entend, ses affaires intérieures sans ingérence étrangère.

205. Puisque quelques délégués ont eu le cynisme de mettre en doute la légalité de notre gouvernement à cette tribune même, je me vois obligé de rappeler à leur attention certaines vérités historiques qui auraient pu peut-être leur échapper.

206. Nous savons bien que chaque Etat est libre de reconnaître tel ou tel gouvernement, y compris celui qui est en exil, comme c'est le cas du soi-disant gouvernement de Norodom Sihanouk qui élit domicile à Pékin. Mais manoeuvrer en vue d'imposer un tel "gouvernement" au peuple khmer, cela constituera une ingérence inadmissible dans les affaires intérieures de ce dernier, et nous protestons fermement contre cet acte. Comme je l'ai déclaré ici même l'année dernière : "Dans quel manuel de droit international" peut-on trouver "les critères selon lesquels un gouvernement en exil est le gouvernement légal d'un pays¹⁰ ?"

207. Le Cambodge était une monarchie jusqu'au 9 octobre 1970, date à laquelle la République a été proclamée. Le prince Norodom Sihanouk était resté 30 ans au pouvoir : de 1941 à 1955 comme roi, de 1955 à 1960 comme Premier Ministre ou chef de parti, puis de 1960 à 1970 comme chef de l'Etat constitutionnel. En 1955, il abdiqua en faveur de son père. En 1960, à la mort de son père, il a fait amender

la Constitution pour pouvoir redevenir chef d'Etat sans être roi. En 1960 donc, les deux chambres réunies du Parlement khmer l'ont désigné comme chef d'Etat en attendant la nomination d'un roi. Mais cette situation temporaire a duré 10 ans.

208. Le 18 mars 1970, soit 10 ans après, les deux mêmes chambres réunies du Parlement khmer, après un long débat historique, lui ont retiré leur confiance et, par un vote unanime, l'ont destitué de ses fonctions de chef d'Etat. A l'unanimité, nos parlementaires accusaient notamment le prince Sihanouk d'avoir autorisé les troupes étrangères nord-vietnamiennes et vietcongs à occuper illégalement le territoire khmer durant la deuxième partie des années 1960 et à y aménager de véritables bases militaires, en violation flagrante de la neutralité khmère consacrée par les Accords de Genève de 1954¹¹. Ce fut également une atteinte à notre indépendance, à notre souveraineté et à notre intégrité territoriale.

209. Le vote du Parlement khmer a été précédé par de nombreuses manifestations populaires dans les provinces, puis dans la capitale, contre cette invasion étrangère.

210. Mécontent de cette décision unanime des représentants du peuple khmer, Sihanouk a sollicité l'aide du Nord-Viet-Nam et du Vietcong pour se faire réinstaller au pouvoir par la force.

211. Le 29 mai 1970, date à laquelle ces troupes étrangères avaient commencé leurs premières attaques ouvertes et délibérées contre nos dispositifs de défense et nos populations civiles, nous avons identifié les unités nord-vietnamiennes et vietcongs suivantes, réparties un peu partout à l'intérieur du territoire khmer : a) 1^{re} division nord-vietnamienne, régiment n° 101-D : 2 000 hommes stationnés à Angkor Borey, en Takéo; b) 5^e division nord-vietnamienne, régiments n° 174-05 et n° 275 : 5 000 hommes stationnés à Snuol, en Kratié; c) 7^e division nord-vietnamienne, régiments n° 141-165 et n° 209 : 6 200 hommes stationnés à Mémot, en Kompong Cham; d) 9^e division nord-vietnamienne, régiments n° 95 C 271 et n° 272 : 6 000 hommes stationnés à Chup, en Kompong Cham; e) Front B-3 : régiments n° 24-28-66-95-0 : 10 800 hommes stationnés en Ratanakiri, dans le Bokeo. Il y a en plus : f) les postes de commandement et les états-majors : 12 000 hommes; et, g) les services des arrières (logistiques) : 23 000 hommes. Cela fait au total 65 000 hommes.

212. De nombreux prisonniers nord-vietnamiens et vietcongs, que nous détenons actuellement à Phnom Penh, et de nombreux documents saisis au cours des attaques, constituent des preuves que personne, ici ou ailleurs, ne pourra réfuter.

213. C'est dans ces conditions que Sihanouk a fondé son gouvernement en exil à Pékin, soi-disant pour "libérer" le pays. Mais, est-il besoin de souligner qu'à ce moment-là et même maintenant, il n'y a ni troupes ni bases militaires américaines sur le sol khmer ? Les seules troupes étrangères qui existaient et qui existent encore aujourd'hui dans mon pays sont exclusivement des troupes nord-vietnamiennes et vietcongs.

¹⁰ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Séances plénières, 2063^e séance, par. 330.

¹¹ Accords sur la cessation des hostilités en Indochine, signés à Genève le 20 juillet 1954.

214. Au moment de la destitution de Sihanouk, le maréchal Lon Nol était déjà Premier Ministre et il a continué à diriger le même gouvernement jusqu'en 1972, avant d'être élu président de la République. C'est là la preuve évidente que notre régime républicain et ses institutions fondés sur des bases démocratiques et populaires, étaient légalement établis.

215. Le 30 avril 1972, le peuple khmer, au moyen d'un référendum organisé dans l'ensemble du pays et auquel participaient plus de 80 p. 100 des électeurs, s'est prononcé massivement pour la Constitution républicaine.

216. Le 4 juin 1972, en vertu de la nouvelle Constitution, le maréchal Lon Nol fut élu, au suffrage universel et direct, premier Président de la République khmère pour un mandat de cinq ans.

217. Les 3 et 17 septembre 1972, la première Assemblée nationale et le premier Sénat de la République furent également élus au suffrage universel. Les autres institutions de la République (Cour constitutionnelle, Cour suprême, Haute Cour de justice, etc.) furent successivement mises en place par la suite.

218. Il est infiniment regrettable que, par des mensonges flagrants, nos adversaires soient parvenus à induire une partie de l'opinion publique en erreur à propos des territoires et populations contrôlés par eux.

219. En effet, pour être honnête, il faut distinguer ce qui suit : le territoire administré par nous, constitué par une vingtaine de provinces; les zones temporairement occupées par nos adversaires, c'est-à-dire les quatre provinces de l'est dont la densité de la population varie entre trois et cinq habitants au kilomètre carré; et le reste du territoire qui constitue des zones de combat.

220. Dans ces conditions il est malhonnête, de leur part, de prétendre contrôler 90 p. 100 du territoire.

221. Pour ce qui concerne la population, le mensonge est encore plus frappant. Car, rien que dans Phnom Penh, la population atteint déjà plus de 2 millions d'habitants, chiffre auquel il y a lieu d'ajouter encore les 4 millions d'habitants répartis dans les provinces de Kandal, Battambang, Kompong Cham, Kampot, Kirirom, Kompong Chhnang, Kompong Son, Kompong Speu, Kompong Thom, Oudong Meanchey, Oudor Meanchey, Pailin Phnom Del, Prey Veng, Pursat, Siem Reap, Svay Rieng, Takéo et Vihear Suor.

222. Vous voyez vous-mêmes qu'en vous confirmant que nous contrôlons plus de 6 millions d'habitants sur une population de 7 millions, nous n'exagérons aucunement.

223. Nous ne cherchons pas à contrarier nos adversaires, mais il est de notre devoir d'apporter des éclaircissements nécessaires afin que l'opinion internationale ne soit pas induite en erreur, et surtout pour que le jugement des délégués ici présents soit basé non pas sur des mensonges, mais sur des réalités qui, d'ailleurs, sont facilement vérifiables.

224. Durant ses années au pouvoir, Sihanouk s'était érigé en maître tout puissant du pays et de toutes les vies qui s'y

trouvaient. De 1967 à 1968 notamment, il a entrepris cette chasse aux sorcières qui a coûté la vie à 1 500 khmers rouges, ainsi qu'il l'a avoué lui-même à Kompong Thom, le 19 août 1968, sur les ondes de la radiodiffusion nationale. Est-il nécessaire de rappeler les quelques principes démocratiques maintes fois affirmés et maintes fois oubliés, à savoir qu'au Cambodge, comme dans d'autres pays, le pouvoir souverain appartient au peuple et aucun Etat étranger ne peut s'arroger le droit de lui confisquer au profit de quelqu'un d'autre, encore moins lorsque celui-ci est hors du sol national ? La solution politique khmère ne peut prendre naissance qu'au sein de la communauté khmère résidant sur le sol khmer.

225. La République khmère a procédé l'année dernière à ses premières élections présidentielles et législatives. Cependant, mon gouvernement n'exclut pas l'éventualité de nouvelles élections, une fois la paix revenue et les troupes étrangères retirées complètement de notre territoire.

226. La soi-disant neutralité de Norodom Sihanouk n'était en réalité que l'usage consenti du territoire khmer, au bénéfice des agresseurs d'un pays voisin.

227. Or, comme vous le savez tous, lorsque des forces armées étrangères occupent et utilisent un pays pour attaquer un autre pays les exactions sur la population sont inévitables et le territoire de l'Etat complice ne saurait échapper à la guerre.

228. La République khmère, dont nous célébrerons bientôt le troisième anniversaire, ne jette aucune exclusive. Tous les citoyens khmers, quels qu'ils soient, peuvent participer à la gestion des affaires publiques sans aucune considération autre que celle qui résulte de leur talent. Les dernières élections présidentielles en portent le témoignage. En effet, mon pays est peut-être le seul au monde où deux candidats à la présidence de la République se rejoignent, une fois les élections terminées, pour constituer un exécutif commun. D'autre part, les détenus politiques, même les partisans et parents de notre ancien chef d'Etat Norodom Sihanouk, ont tous été libérés; et même, s'ils le désirent, ils peuvent quitter le pays. Il est rare qu'un pays qui change de régime adopte une attitude aussi libérale. Des pays qui font leur révolution refusent généralement les droits politiques aux membres de la famille régnante pendant une période qui peut atteindre plusieurs décennies, voire davantage. La République khmère, vieille seulement de trois ans, n'a pas cru devoir faire une telle discrimination; tant et si bien que tous ses citoyens, sans distinction aucune, gardent les mêmes droits et les mêmes devoirs envers la République.

229. Si, après le 15 août, date de la fin du soutien aérien américain, la République khmère est encore debout, c'est bien parce que tous les Khmers gardent en elle un espoir; chacun est convaincu que, quels que soient ses origines, ses engagements politiques, il trouve en elle un cadre social et politique qui lui permet de réaliser ses aspirations.

230. Je ne doute pas qu'en dehors de la République khmère certains essaient de détruire ce cadre qui est né d'un effort de réconciliation nationale, afin d'y substituer un régime fondé sur la volonté d'un seul, régime que nous Khmers avons trop connu jusqu'au 18 mars 1970. Des efforts ont été tentés afin de refuser à la République khmère toute

possibilité d'existence dans la vie internationale. On a induit en erreur des gouvernements qui n'ont pas eu une connaissance approfondie des réalités khmères pour leur arracher une hostilité ouverte à l'égard de la République khmère. Dans certains cas, ces efforts ont abouti, mais le plus souvent, ils ont échoué. Si des Etats authentiquement socialistes continuent à entretenir des relations normales avec la République khmère, c'est bien parce qu'ils ont jugé que le régime républicain est le seul qui soit ouvert à tous et à toute réconciliation. Au contraire, l'ancien régime, qui n'était fondé que sur la volonté d'un seul, ne peut servir de base à une réconciliation nationale. La force de la République khmère, même quand elle ne peut compter que sur elle-même, réside précisément en sa capacité de faire l'union autour de son drapeau et non autour d'un seul homme, sujet à tous les excès et à toutes les humeurs. L'union fondée sur le droit et la liberté du peuple ne saurait capituler devant le diktat d'un seul.

231. Malgré leurs démentis, les forces étrangères d'agression continuent à stationner et à opérer en notre territoire. Durant les 60 jours qui ont suivi la signature de l'Accord de Paris sur le Viet-Nam, elles ont introduit dans notre pays de nouvelles troupes évaluées à une dizaine de milliers de combattants, portant ainsi leur effectif à environ 45 000 hommes. Nous avons pu, entre autres, identifier : la 1^{ère} division nord-vietnamienne; la division vietcong C-40; la division du front B-3; le régiment 207 de la 5^e division nord-vietnamienne; le régiment 277 de la 9^e division nord-vietnamienne; le régiment de sapeurs n° 377; et la division lourde nord-vietnamienne n° 69.

232. Pour tromper l'opinion internationale, nos agresseurs tentent, dans la présente phase de la guerre de masquer leur présence derrière les formations des Khmers rouges, baptisées pour la circonstance "forces de libération". Cependant, avec la conclusion de l'Accord de Paris sur le Viet-Nam, notre profond désir de vivre en paix et dans la bonne entente avec tous les pays, en particulier avec nos voisins, et ce, quelle que soit leur appartenance politique ou idéologique, se trouve plus que jamais raffermi.

233. En effet, l'article 20 de l'Accord de Paris dispose que la totalité des troupes étrangères qui opèrent dans le territoire khmer, doivent quitter sans délai notre pays. Pour manifester notre bonne volonté, le Président de la République khmère a ordonné la suspension unilatérale de toute opération offensive en vue de faciliter le départ des forces étrangères. Nous étions même prêts à entamer des négociations avec le Gouvernement du Nord-Viet-Nam.

234. Malgré l'absence d'une réponse positive de la partie adverse, mon gouvernement a encore lancé, le 6 juillet 1973, une proposition concrète de paix comportant les points suivants : premièrement, application stricte et immédiate, par toutes les parties, de l'article 20 de l'Accord de Paris du 27 janvier 1973; deuxièmement, retrait immédiat du territoire khmer de toutes les forces étrangères ainsi que de leurs armements et munitions pour permettre au peuple khmer de régler ses problèmes sans ingérence étrangère et en dehors de toute pression extérieure; troisièmement, réactivation de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle instituée par les Accords de Genève de 1954 pour superviser d'une façon stricte l'application de l'article 20 de l'Accord de Paris;

quatrièmement, intervention d'un cessez-le-feu immédiat entre les forces de toutes les parties; cinquièmement, pourparlers entre Khmers en vue de parvenir à la cessation des hostilités et à la réconciliation nationale.

235. Cette proposition, nous l'avons notifiée aux pays signataires de l'Acte final de Paris¹² et nous avons fait appel à toutes les nations éprises de paix et de justice ainsi qu'au Secrétaire général des Nations Unies en vue d'aider à sa réalisation et d'obtenir de toutes les parties concernées la stricte application de l'article 20 de l'Accord de Paris du 27 janvier 1973.

236. Nous nous sentons encouragés de voir que cette proposition a reçu un écho favorable de tous les pays qui connaissent la situation réelle en République khmère.

237. Cependant, elle n'a pas été comprise par ceux qui espèrent mettre fin à la guerre par la solution militaire et l'annexion.

238. Les développements récents des opérations militaires montrent que la paix au Cambodge ne peut être que l'aboutissement d'une réconciliation nationale, laquelle ne saurait pourtant se réaliser sans le retrait total des forces étrangères.

239. C'est en vue d'épargner à notre peuple de plus longues souffrances et misères que mon gouvernement a réitéré, voici quatre jours, son offre de paix formulée le 6 juillet dernier.

240. La paix, nous y aspirons de toute notre force et nous avons déployé tous nos efforts pour l'obtenir. Nous nous sentons fortement réconfortés d'avoir entendu d'éminents orateurs nous soutenir dans ce but en prêchant la détente et la coopération internationale.

241. Le monde accueille avec soulagement la conclusion des accords de cessez-le-feu au Viet-Nam et au Laos. En tant que voisine immédiate, la République khmère ne peut que s'en féliciter. Cependant, nous avons la ferme conviction qu'aucune paix véritable ne pourra se réaliser dans l'ensemble de la région tant qu'une paix similaire ne s'instaure pas également dans notre pays.

242. En terminant, je voudrais au nom du peuple khmer adresser un appel à tous les membres de cette communauté internationale pour qu'ils nous aident, conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies, à retrouver la paix, cette paix que nous avons perdue par le fait d'une agression étrangère à cause de la mégalomanie d'un homme.

243. M. AL-SAID (Oman) [*interprétation de l'anglais*¹³] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, au nom de la délégation d'Oman, de vous dire toute notre satisfaction de vous voir élu aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session. Vos nombreuses années d'expérience, parmi nous aux Nations

¹² Adopté à la Conférence internationale sur le Viet-Nam le 2 mars 1973.

¹³ L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

Unies, en votre qualité de représentant permanent de votre grand pays, seront, j'en suis sûr, grandement appréciées par tous les délégués au cours de cette session, et je saisis cette occasion pour vous assurer du concours plein et entier et du soutien de ma délégation dans l'accomplissement de vos fonctions.

244. Je tiens également, au nom de ma délégation et de mon gouvernement, à dire notre admiration pour la manière compétente et exemplaire dont votre prédécesseur, M. Trepczyński, de la République populaire de Pologne, a su diriger les travaux de la vingt-septième session de l'Assemblée générale.

245. Mon gouvernement et ma délégation saluent l'arrivée parmi nous des nouveaux Membres des Nations Unies et de leurs délégations. Leur présence parmi nous est un pas de plus vers la réalisation de l'universalité au sein de cette noble organisation et ma délégation a beaucoup de sa coopération avec les délégations de ces nouveaux états membres. Nous tenons à cette occasion à former des vœux de succès et de bonheur pour le Gouvernement et la population du Commonwealth des Bahamas récemment venu à l'indépendance.

246. L'an dernier, dans son allocution devant l'Assemblée générale¹⁴, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a exprimé l'espoir du Gouvernement d'Oman et de notre délégation de voir les pays divisés de ce monde, après avoir réussi à instaurer la détente et avoir conclu entre eux des accords mutuellement avantageux, se joindre à nous en tant que Membres à part entière des Nations Unies. Les demandes, et les admissions qui en ont résulté, de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande qui ont suivi de si près cette expression d'espoir de notre part à ce propos, nous sont donc d'autant plus agréables.

247. Tous les espoirs et toutes les aspirations, que ma délégation et de nombreuses autres ont exprimés à la vingt-septième session de l'Assemblée générale, ne se sont pas matérialisés aussi rapidement et aussi complètement que ceux qui avaient été exprimés à l'égard de ces nouveaux membres, surtout dans le cas du Moyen-Orient. En fait, la situation dans cette région, si critique pour la paix mondiale et l'efficacité et la confiance que doit inspirer notre organisation, n'a fait qu'empirer au cours de l'année écoulée. L'intransigeance d'Israël s'est encore durcie cette année, comme tous les ans depuis l'agression sioniste de 1967 contre trois Etats Membres des Nations Unies. L'agression israélienne et le recours à la violence contre des Etats arabes, au mépris total de notre Charte et de toutes les lois et normes internationales de conduite imposées aux Membres de notre organisation, n'ont fait, au cours de l'année écoulée, qu'exacerber cette situation. La tactique de terreur et d'intimidation qui a été le principe directeur de la politique sioniste depuis le début de l'agression sioniste contre le territoire et le peuple de Palestine a, au cours de l'année écoulée, atteint des paliers nouveaux et sans précédent dans l'escalade de la violence et de la bestialité.

248. Il nous suffit de rappeler ici les fréquentes incursions des forces armées régulières d'Israël dans le territoire et

l'espace aérien des Etats arabes voisins, qui menacent la vie de civils innocents et de passagers des lignes régulières aériennes — ou bien même les tuent ou les blessent. Il n'est que de rappeler les assassinats sauvages et prémédités des dirigeants de l'héroïque résistance palestinienne, le cas de l'avion civil libyen abattu, laissant plus de 100 passagers tués ou blessés, le détournement par des pirates au-dessus de l'espace aérien libanais d'un avion des lignes libanaises mettant en danger la vie de plus de 80 passagers et la récente agression par l'aviation sioniste de l'espace aérien de la République arabe syrienne.

249. Ces actes d'agression et de nombreux autres commis par Israël, ainsi que l'état de terrorisme qu'il a entretenu au cours de l'année écoulée, ont été largement condamnés et censurés par l'opinion publique partout dans le monde, ainsi que par le Conseil de sécurité et l'Organisation de l'aviation civile internationale. Qui plus est, au cours de cette même année, de nombreux pays d'Afrique et des autres continents ont manifesté leur mécontentement et leur condamnation de la politique agressive d'Israël en rompant toutes les relations diplomatiques et autres avec Israël, et une majorité croissante des Etats Membres de notre organisation ont compris qu'il est nécessaire que la communauté internationale prenne des mesures beaucoup plus efficaces afin d'obtenir qu'Israël, non seulement respecte les nombreuses résolutions adoptées par notre organisation, mais aussi qu'elle se plie à une volonté internationale unanime à souhaiter que soit instaurée une paix juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur les principes de notre Charte et du droit international. Mon gouvernement et ma délégation sont fermement convaincus que l'heure est venue de prendre de telles mesures, car, plus la situation au Moyen-Orient s'aggrave d'année en année, plus l'agression et le terrorisme sionistes augmentent d'année en année, plus s'étendent les ramifications et les incidences de cette situation et plus grande sera la menace qui pèsera sur la paix et la sécurité du monde entier.

250. A ce propos, ma délégation s'est félicitée de l'initiative prise récemment par le Secrétaire général en vue de trouver une issue à l'impasse actuelle de la crise du Moyen-Orient, et nous lui souhaitons plein succès dans la poursuite de cette tentative noble et méritoire.

251. Je lance tout particulièrement aux superpuissances et aux membres permanents du Conseil de sécurité, un appel à une paix juste et durable au Moyen-Orient. En raison de leur influence et du siège permanent qu'elles occupent au Conseil de sécurité, ces puissances ont une responsabilité particulièrement grande à l'égard de la paix et de la sécurité dans le monde. Elles ont, dans leur politique, l'obligation morale d'œuvrer pour une paix juste et durable au Moyen-Orient, tant au sein des Nations Unies qu'en dehors de l'Organisation. Trop souvent par le passé ces puissances ont été inspirées, dans leur politique à l'égard de cette région, par la considération à courte vue d'un avantage stratégique : trop souvent ces puissances ont agi dans cette région guidées par des considérations à courte vue dictées par leur propre politique intérieure. Ce faisant, elles ont perdu la confiance que les peuples des petites nations plaçaient dans ces grandes puissances et ont jeté un doute sur l'intégrité et la droiture des superpuissances et la confiance qu'on pouvait leur faire.

¹⁴ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Séances plénières, 2055^e séance.

252. C'est pourquoi nous saluons toute détente entre les superpuissances, car ce n'est que par une telle détente et la coopération que la paix dans le monde pourra être garantie. Les entretiens au sommet qui ont eu lieu récemment entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et les autres accords réalisés par ces superpuissances sont une source d'espoir réel pour les peuples du monde, et nous espérons tous que, grâce à cette détente, les superpuissances pourront coopérer, au lieu d'entrer en compétition, en vue d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et dans d'autres points névralgiques du monde.

253. La fin de la guerre en Indochine au cours de l'année écoulée a été un pas important vers la paix. Il témoigne de l'atmosphère de détente entre les superpuissances et ma délégation espère qu'au cours de l'année qui vient, non seulement la violence et les hostilités prendront fin dans cette région troublée, mais que les superpuissances oeuvreront au sein des Nations Unies et en dehors de l'Organisation pour éliminer cette partie du monde de l'arène de rivalité des superpuissances et pour aider les peuples de l'Indochine à s'engager une fois de plus sur la voie du progrès et du développement économique et social.

254. Mon gouvernement appuie la juste lutte que mènent les peuples africains pour obtenir la liberté et l'autodétermination en Afrique du Sud, au Zimbabwe, en Angola, au Mozambique, en Namibie et ailleurs en Afrique.

255. Les politiques d'*apartheid*, de discrimination raciale, voire de massacres délibérés de populations autochtones tels que les pratiquent les régimes coloniaux d'Afrique constituent une violation flagrante de l'esprit de notre Charte et des nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies. Le Gouvernement d'Oman, qui interdit toutes transactions commerciales avec ces régimes, estime que la persistance des régimes racistes coloniaux à notre époque représente une grave menace pour la sécurité internationale, dont tous les pays, notamment les pays en voie de développement, ont besoin s'ils veulent réaliser un progrès social et économique.

256. Mon gouvernement a, cette année, continué à mettre au point la structure nationale, régionale et internationale en vue de cette sécurité et cette stabilité, car elle est la condition indispensable pour tout développement économique et social, non seulement en Oman mais aussi dans toute la région. Mon gouvernement a aussi cherché à travailler en coopération avec les autres pays de la région pour créer l'harmonie, la sécurité et la stabilité dont nous avons tous besoin. A cet égard, mon souverain, Sa Majesté le Sultan Qabus, a entrepris, avec succès, cette année, toute une série de visites officielles dans différents pays de la région afin d'établir des relations de bon voisinage et une coopération régionale.

257. Fidèle à cette politique internationale et régionale, mon gouvernement est devenu, cette année, membre du Groupe des nations non alignées. L'adhésion de mon pays à cette noble organisation reflète non seulement l'attachement de mon gouvernement à ses principes, idéaux et objectifs, mais aussi notre foi profonde dans les contributions réelles et potentielles que cette organisation peut apporter à la cause de la paix et du progrès de l'humanité, car elle est fondée sur les principes de la coopération et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres

Etats. Ces principes, notamment celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats souverains, sont, pour l'Organisation des Etats non alignés, un garant de grand succès dans l'accomplissement de ses nobles objectifs, car il a été prouvé que ce sont le manque de compréhension et l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats souverains qui ont été, dans le passé, à l'origine de la guerre et de l'instabilité. Mon gouvernement est fermement attaché au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et il s'est toujours opposé et continuera de s'opposer à toutes tentatives que certaines puissances et éléments qui essaient de semer la dissension et la sédition dans notre pays font pour s'ingérer dans les affaires intérieures de notre pays, retardant ainsi notre progrès économique et social.

258. J'ai exposé ici aujourd'hui la position de mon gouvernement à l'égard de différentes questions internationales et j'ai parlé des responsabilités et de la politique des nations. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées ont un grand rôle historique à jouer dans ce domaine, et je saisis cette occasion pour exprimer une fois de plus la foi profonde que le Sultanat d'Oman a dans les Nations Unies et dans leur pouvoir d'oeuvrer pour la paix dans le monde fondé sur leur Charte et ses principes, auxquels le peuple d'Oman reste profondément attaché.

259. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de donner la parole aux deux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse, je voudrais leur rappeler qu'à la 2123^e séance plénière, il a été décidé que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse doivent être limitées à 10 minutes.

260. Sir Donald MAITLAND (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne vous retiendrai pas longtemps. Je voudrais relever brièvement les allusions à Gibraltar faites par le Ministre des affaires étrangères d'Espagne cet après-midi.

261. Tout d'abord, je voudrais dire que mon gouvernement se félicite de l'amélioration de toutes les relations entre l'Espagne et le Royaume-Uni ces dernières années et espère qu'elle se maintiendra. A notre avis, elle est le reflet de l'expansion constante de nos intérêts communs. Nous regrettons de n'avoir pas pu faire de progrès plus rapides vers le règlement de nos différends concernant Gibraltar. Dans la mesure où nos désaccords proviennent de divergences d'interprétation juridique, je tiens à préciser que nous n'avons aucun doute quant à notre souveraineté sur Gibraltar et quant aux responsabilités qui en découlent pour nous.

262. Dans son discours, le Ministre des affaires étrangères d'Espagne a fait un certain nombre d'assertions quant à la situation juridique que mon gouvernement n'est pas en mesure d'accepter. Nous avons fait une offre ferme de renvoyer nos divergences juridiques à la Cour internationale de Justice, mais, malheureusement, le Gouvernement espagnol n'a pas accepté. Nous devons bien reconnaître que ni le souci des arguments juridiques ni l'interprétation partisane d'une histoire déjà ancienne n'a permis à nos discussions d'avancer au cours des années. La question de Gibraltar n'est pas une affaire qui met en cause un transfert de terrain. La question de Gibraltar met en cause des personnes — et si les discussions entre les Gouvernements

britannique et espagnol doivent avancer, nous pensons que ce fait de base doit être reconnu.

263. Tout à l'heure, le Ministre des affaires étrangères d'Espagne a lancé ce reproche, que maintenant que l'heure de la décolonisation de Gibraltar est venue, mon gouvernement met les habitants en cause. Je ne présente pas d'excuse. Mais le mérite n'en revient pas à mon gouvernement seul; il revient également en partie au Chapitre XI de la Charte des Nations Unies. Il est vrai que mon gouvernement considère les intérêts des habitants de Gibraltar comme ayant la primauté. Nous avons adopté ce point de vue dans nos autres territoires non autonomes. Le plus récent d'une longue liste d'exemples est tout frais dans la mémoire de la présente session de l'Assemblée générale. La conviction de mon gouvernement que les intérêts de la population des Bahamas avaient la primauté a mis en train un processus qui a trouvé son couronnement dans l'admission aux Nations Unies, en tant que Membre à part entière, du Commonwealth indépendant des Bahamas

264. Si le Gouvernement espagnol peut persuader la population de Gibraltar qu'un changement de son statut sera à son avantage, le Gouvernement britannique n'y fera pas obstacle. Assurément, le Gouvernement espagnol n'a pas l'intention de placer la population de Gibraltar sous la souveraineté de l'Espagne contre son gré. Si la population de Gibraltar ne s'est pas laissée impressionner par ce que le Gouvernement espagnol a bien voulu lui offrir, peut-être est-ce parce que les actes parlent plus haut que les paroles. Le fait est que les mesures adoptées par les autorités espagnoles contre Gibraltar jusqu'à maintenant font que l'idée d'un changement de statut manque d'attrait pour la population de Gibraltar.

265. Mon gouvernement espère que les contacts que le Ministre des affaires étrangères d'Espagne et Sir Alec Douglas Home ont convenu hier de poursuivre par la voie diplomatique permettront de faire naître la confiance et la bonne volonté nécessaires non seulement de la part des gouvernements mais aussi de la part des populations visées. Cette confiance, cette bonne volonté, nous paraissent

indispensables si l'on veut qu'il y ait ~~des~~ progrès réels vers une entente conforme aux intérêts de tous.

266. M. PATRICIO (Portugal) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, en temps utile le Ministre des affaires étrangères du Portugal vous adressera les félicitations de la délégation portugaise à l'occasion de votre élection au poste de président de la présente Assemblée. Pour le moment, je me bornerai à vous présenter mes félicitations personnelles.

267. Plus d'un orateur aujourd'hui a fait allusion à ce qui a été qualifié de proclamation d'indépendance de la Guinée portugaise par le PAIGC. La délégation portugaise estime nécessaire de déclarer ceci à cette occasion.

268. La prétendue déclaration d'indépendance constitue une fois de plus un acte de propagande semblable à de nombreux autres actes par lesquels le PAIGC cherche à cacher son absence totale de succès. C'est une indépendance fictive, privée de tout contenu juridique et moral et qui ne correspond pas aux conditions qui règnent dans cette province du Portugal. En fait, comme il a été répété si souvent par le Gouvernement portugais et confirmé par le témoignage de nombreux visiteurs, et notamment des représentants de la presse mondiale, le PAIGC n'exerce son autorité sur aucune partie du territoire de la province. A ce sujet, nous regrettons que le Secrétariat, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité n'aient pas accepté les invitations qui leur ont été adressées par ma délégation l'année dernière, de désigner des représentants qui se rendraient dans la province portugaise de Guinée, afin de constater eux-mêmes la prétendue existence des régions libérées. Ce refus est éloquent en ce qui concerne la véracité de ces allégations. L'administration portugaise exerce son autorité effective sur l'ensemble du territoire de la province — et je répète sur l'ensemble du territoire de la province — que le Ministre des affaires d'outre-mer a récemment visité de bout en bout.

La séance est levée à 19 heures.